

Quatrième séance, vendredi 04 février 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2021-GC-73	Motion	Double facturation aux assurances maladies : contrôler dans l'intérêt des assuré-e-s	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Olivier Flechtner Nicolas Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2020-GC-16	Motion	Protection de la jeunesse contre la publicité liée au tabac et aux alcools forts	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski Stéphane Sudan <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2021-GC-130	Postulat	Remboursement de l'aide sociale : de quoi parlons-nous ?	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Antoinette de Weck Chantal Pythoud-Gaillard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2021-GC-57	Postulat	Etat des lieux sur l'aide apportée par les associations contre la pauvreté et rôle du canton	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Kirthana Wickramasingam Pierre Mauron <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2021-GC-25	Postulat	Comment assurer le futur des structures offrant des prestations de soutien aux femmes du canton de Fribourg et à leur famille	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Antoinette de Weck Martin Fagherazzi <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2021-GC-30	Postulat	Le choix du défunt et de la famille est-il toujours respecté en matière d'entreprise funéraire ?	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Sébastien Dorthe Romain Collaud <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2021-DSAS-28	Rapport	Accueil intégratif de la petite enfance (Rapport sur postulat 2018-GC-76)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
		Clôture		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Susanne Schwander, Dominique Zamofing, Claude Brodard, Thierry Steiert, Laurent Dietrich, Eric Collomb, Rose-Marie Rodriguez, Bruno Marmier et Charly Cotting; sans: Peter Wüthrich.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella, Romain Collaud, Olivier Curty, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Motion 2021-GC-73

Double facturation aux assurances maladies : contrôler dans l'intérêt des assuré-e-s

Auteur-s:	Flechtner Olivier (<i>PS/SP, SE</i>) Kolly Nicolas (<i>UDC/SVP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	21.05.2021 (<i>BGC mai 2021, p. 1737</i>)
Développement:	21.05.2021 (<i>BGC mai 2021, p. 1737</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	21.12.2021 (<i>BGC février 2022, p. 498</i>)

Prise en considération

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Effectivement, par la motion du 21 mai, déposée avec Olivier Flechtner, nous avons demandé la mise en place d'une base légale cantonale afin d'assurer un meilleur contrôle de la facturation au niveau des assurances complémentaires. Cette demande faisait suite à un communiqué de presse de la FINMA, qui avait mis en exergue à ce niveau-là des problèmes de surfacturation, voire de double facturation. Pourquoi sommes-nous intervenus au niveau cantonal? C'est suite au constat que différentes interventions au niveau fédéral avaient échoué pour les mêmes motifs que celui pour lequel le Conseil d'Etat propose de rejeter cette motion, à savoir qu'il s'agissait plutôt d'une compétence cantonale. Dont acte, nous sommes venus au niveau cantonal. Le Conseil d'Etat nous répond maintenant qu'il n'y a pas de compétence directe sur cette question au niveau cantonal.

Tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal, personne ne nie ce problème de surfacturation lorsqu'il y a des assurances complémentaires. Cela se fait au détriment des finances au niveau de la santé mais également des fois et c'est le plus grave au détriment de la santé, lorsqu'on fait des prestations médicales qui ne seraient pas forcément utiles.

Cela étant, cette intervention a été déposée dans différents cantons, il y a lieu maintenant entre les cantons de se coordonner afin de trouver une solution.

Dans cette optique-là, je retirerai cette motion et nous déposerons un postulat pour demander une étude approfondie de la situation et dans ce sens-là, j'invite Monsieur le Commissaire à prendre contact avec ses collègues directeurs de la santé des autres cantons afin de trouver une solution adéquate, coordonnée entre les différents cantons, si nécessaire également en mettant en place un concordat intercantonal pour ces questions-là.

- > La motion est retirée par ses auteurs.
 - > Cet objet est ainsi liquidé.
-

Motion 2020-GC-16**Protection de la jeunesse contre la publicité liée au tabac et aux alcools forts**

Auteur-s:	Kubski Grégoire (<i>PS/SP, GR</i>) Sudan Stéphane (<i>Le Centre/Die Mitte, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	06.02.2020 (<i>BGC février 2020, p. 346</i>)
Développement:	06.02.2020 (<i>BGC février 2020, p. 346</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	30.11.2021 (<i>BGC février 2022, p. 472</i>)

Prise en considération

Sudan Stéphane (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts particuliers avec le sujet: enseignant au cycle d'orientation, heureux papa de trois adolescents et comotionnaire de l'objet qui vous est soumis aujourd'hui.

Pourquoi agir? En première ligne, dans ma profession, pour voir l'impact de cette publicité auprès de nos jeunes et surtout sur la frange la moins favorisée socialement et la moins encadrée par les parents ou leur entourage. En tant que parent responsable, je verrais mal figurer une publicité dans la chambre de mes enfants, comme un poster de cowboy chevauchant dans les grands espaces, un soi-disant bâton de liberté aux lèvres, ou une collection de mignonnettes d'alcool trafiqué pour plaire. Alors pourquoi laisser d'autres faire cette promotion dans l'espace de vie de nos enfants et adolescents uniquement à des fins mercantiles et de profit? D'ailleurs, pourquoi le font-ils? 57% des gens commencent à fumer avant 18 ans et 80% avant 21 ans, et ces producteurs et fabricants le savent pertinemment. Un client consommateur non influencé avant son âge adulte est un client qui risque fortement d'être potentiellement perdu à jamais pour cette industrie. C'est pourquoi leur objectif principal est de frapper les adolescents, ces adultes en formation, influençables, à la recherche de leurs limites à force de diverses expériences, car il faut bien que jeunesse se fasse comme le souligne le dicton populaire. Le sentiment de ces jeunes, c'est d'être inatteignables, intouchables, quasiment immortels, et ce n'est pas les messages fallacieux des publicitaires qui vont leur dire le contraire mais plutôt les conforter dans cet état d'esprit. Ce n'est que plus tard qu'ils se rendront compte que leur expérience de vie aura été amputée de 15 ans en moyenne et que ces nouveaux consommateurs rejoindront la population de fumeurs adultes, qui pour la plupart, après réflexion, tenteront d'arrêter, sans succès souvent.

Nous avons une des législations les plus laxistes en Europe, c'est pourquoi il faut tenir compte de résultats positifs comme en Angleterre et en France, par exemple: de 6 à 15 % de vente de tabac en moins, suite à de nouvelles lois. Il est urgent de légiférer pour protéger nos jeunes et restreindre la possibilité d'influencer nos jeunes, spécialement sur les réseaux, où ils sont de plus en plus la cible de nouveaux produits à fumer: à la mangue, à la banane ou à d'autres saveurs exotiques. Je n'en ai personnellement pas reçu, mes enfants oui, c'est dire si leur publicité ciblée est efficace et perverse. Dans La Liberté d'aujourd'hui, d'ailleurs, on peut lire que les cigarettiers et les distributeurs d'alcool fort ont déjà une longueur d'avance et ont abandonné la publicité dans les festivals, fêtes et cinémas pour se trouver un nouveau terrain de chasse dans l'espace numérique. Terrain de chasse, oui, car nos jeunes sont des proies.

Cette modification de loi n'est pas liberticide comme le proclament certains milieux et ne modifie en rien la possibilité de faire de la publicité aux personnes majeures qui désirent s'adonner au plaisir de la fumée ou de l'alcool fort, sous toutes ses formes, en toute connaissance et là, le cadre légal est respecté. Cette modification interdira simplement de le faire pour les personnes qui ne sont pas encore entrées dans ce cadre légal, et c'est bien ce qui embarrasse les fabricants et promoteurs de mort lente. Les opposants à cette motion pourraient donc également se poser la question "Pourquoi la publicité n'est-elle pas utilisée pour des produits comme la cocaïne et l'héroïne?". La réponse: "Parce que ces substances sont illégales, adictives et mortelles." Donc, par analogie, le même cadre légal que les produits interdits que l'on veut proposer aux jeunes. Au-delà d'une guerre de comparaison économique entre les profits pour la filière "tabac et alcool", leurs différentes taxes et les coûts pour le système de santé, 10 milliards tout de même, je me veux plutôt le défenseur de la santé et de la vie de notre jeunesse, qui mérite qu'on s'en préoccupe.

Je vous prie donc d'accepter le fractionnement de cette motion, comme le propose le Conseil d'Etat, et ainsi d'accepter de renforcer la loi sanitaire et son article 35, ce qui permettra de nuancer et cibler précisément nos objectifs entre tabac et alcool tout en protégeant nos jeunes avec un renvoi à la loi sur le commerce. Notre jeunesse, sans le savoir, compte sur nous.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je parle au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux n'est pas favorable à ce que des jeunes fument ou boivent de l'alcool fort. Tout le monde veut protéger notre jeunesse de devenir accro à ces plaisirs. Toutefois, la question qui se pose est simple: est-ce que l'interdiction de la publicité est le bon moyen pour protéger nos jeunes? On nous citera les effets produits par cette interdiction

dans d'autres pays. Or, si vous regardez la consommation de tabac dans ces pays qui ont signé la convention OMS, qu'est-ce qu'on lit, par exemple? En France, le taux de fumeurs est de 31,4% et au Chili de 34,7% alors qu'en Suisse on est à 22,3%, aux USA à 17,5%, en Argentine à 19,7% et ces pays n'ont pas signé la convention, donc la publicité y est toujours autorisée. On me dira que ces études, que des études montrent ce lien. Je veux bien le croire, mais il peut y avoir d'autres éléments extérieurs qui interviennent et auxquels on n'a pas pensé et qui font que la consommation diminue. J'en prends un exemple: aux Etats-Unis, tout d'un coup les campagnes de prévention contre la fumée ont eu, semble-t-il un effet, ils ont dit: "C'est merveilleux il y a moins de consommation de fumée, de tabac." Et en fait, ils se sont rendus compte que si la consommation avait diminué, ce n'était pas à cause de la prévention du tabac, mais parce que les jeunes avaient autre chose dans les mains, le téléphone. Ils devenaient drogués au téléphone. Alors, la publicité ou la prévention qui avait été faite n'avait servi à rien. Il y a d'autres moyens: pour les alcools, il y a eu un impôt spécial, qui a diminué fortement, les importations ont reculé de 39 millions de bouteilles à 16 millions simplement à cause d'un impôt.

Pour nos jeunes, je pense que les mesures de prévention sont plus importantes que cette publicité. On peut du reste se demander si ce combat contre la publicité ne cache pas autre chose, parce que la publicité, c'est le symbole d'une société libérale, qui permet à de nouvelles marques de trouver leurs voies vers le consommateur. On commence par le tabac, maintenant c'est l'alcool, ensuite on rajoutera les graisses, qui sont aussi mauvaises pour la santé, le sucre, qui est aussi très mauvais pour la santé, ou le sel.

Pour toutes ces raisons, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux n'acceptera pas cette motion.

Galley Liliane (VEA/GB, FV). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêt: je suis membre de la commission cantonale promotion de la santé et prévention et de la commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse. J'étais aussi jusqu'à il y a peu responsable du secteur prévention et membre de la direction d'Addiction suisse. Je m'exprime ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance avec intérêt et attention de la motion des collègues Kubski et Sudan demandant de restreindre plus fortement la publicité liée au tabac et aux alcools forts, ceci dans un but de protection de la jeunesse.

En matière de prévention et de protection de la jeunesse, il est reconnu et prouvé que des mesures structurelles, c'est-à-dire celles qui tendent à modifier l'attractivité, l'accès ou le prix en adaptant notamment le cadre législatif régulant l'offre et la demande, figurent parmi les mesures particulièrement efficaces. Ce type de mesures demande à la fois du courage politique et la reconnaissance que les décisions individuelles en matière de consommation ne sont de loin pas les seuls déterminants de notre santé. Si on veut revenir en détail sur les conséquences négatives du tabagisme, je tiens à relever qu'elles sont particulièrement étendues, tant du point de vue de la santé par l'augmentation des cancers, maladies pulmonaires et cardiovasculaires, trois maladies figurant notamment dans le quintette responsable de 80% des coûts de la santé, que du point de vue des coûts, aussi bien sanitaires que sociaux, estimés entre 5 et 10 milliards de francs par an. Face à un produit qui tue un consommateur sur deux et en comparaison avec ses voisins, le canton de Fribourg ne brille pas particulièrement par sa protection de la jeunesse. En effet, l'interdiction de vente aux mineurs n'est entrée en vigueur qu'en 2021 et les restrictions de publicité pour les produits du tabac allant au-delà des normes fédérales ne sont applicables que dans les institutions d'enseignement et de santé, dans leur proximité immédiate.

En ce qui concerne l'alcool, les risques liés à sa consommation sont également nombreux et complexes. En effet, outre les risques directs liés à la santé des consommateurs, ils comportent également des risques sociaux affectant l'entourage, notamment lors d'accidents de la route, de violences dans l'espace privé ou public ou d'une dégradation progressive de la vie sociale et professionnelle en cas d'addiction. Son coût est quant à lui estimé à plus de 4 milliards de francs par an. Malgré les restrictions sur la publicité en vigueur dans le droit fédéral et cantonal, l'alcool est omniprésent dans l'espace public. Une étude d'Addiction suisse de 2021 portant sur l'observation des stratégies de marketing pour l'alcool décrit l'exposition des jeunes au marketing de l'alcool au travers de différents itinéraires physiques et en ligne, notamment sur Snapchat, Instagram ou TikTok, applications accessibles dès l'âge de 13 ans. Parmi les résultats, il ressort que les jeunes ont été confrontés à une moyenne de 76 stimuli par itinéraire physique d'environ 6 heures, ce qui correspond à une exposition à un stimulus environ toutes les 5 minutes. Aussi, une restriction de publicité ciblée sur les jeunes, tel que l'article 43 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires est clairement insuffisante. Dans un souci de protection de la jeunesse, il serait plus judicieux d'interdire toute publicité atteignant les jeunes, c'est-à-dire les publicités "promotion et parrainage" auxquels ils peuvent avoir accès, même s'ils ne leur sont pas adressés spécifiquement.

Dans sa position, le Conseil d'Etat indique que la lutte contre le tabagisme et la consommation problématique d'alcool figurent parmi les priorités de santé publique et reconnaît la nécessité de renforcer les restrictions en matière de publicité pour ces deux produits. Il propose de régler cette question par une modification de la loi sur la santé tout en introduisant un renvoi à cette disposition dans la loi sur les réclames. La question de l'intégration de cet article dans la loi sur la santé

nous paraît justifiée du point de vue de l'unité de la matière, tout en observant que la pratique est diversifiée dans les cantons voisins. Un élément qui nous interpelle cependant dans sa proposition, c'est la question de la publicité agressive. L'ajout de cet adjectif très subjectif laisse présager, malheureusement, des restrictions très modérées, voire alibi, et nous souhaitons que les modifications qui seront proposées en cas de d'acceptation de la motion engloberont toute forme de publicité "promotion et parrainage", tant sur le domaine physique qu'en ligne. Car oui, la liberté de commerce est un droit fondamental, mais il peut être restreint en vertu d'un impératif tel que la santé publique ou la protection de la jeunesse.

Au vu de ce qui précède, le groupe VERT·E·S et allié·e·s accepte la proposition du Conseil d'Etat, à savoir le fractionnement du postulat et la modification de l'article 35 dans la loi sur la santé et vous invite à en faire de même.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Je n'ai pas de lien d'intérêt et je parle au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Wir bedauern sehr, dass diese Motion so kurz vor der nationalen Volksinitiative "Kinder und Jugendliche ohne Tabakwerbung" behandelt wird. Wir hätten gerne das Resultat dieser nationalen Abstimmung vom 13. Februar abgewartet. Deshalb wird heute die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei grossmehrheitlich gegen die Motion und auch gegen die vom Staatsrat vorgeschlagene Aufteilung der Motion stimmen.

Repond Brice (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). J'interviens en mon propre nom et n'ai aucun lien d'intérêt avec le sujet. À titre personnel, je considère être quelqu'un de libéral, voire très libéral lorsqu'il s'agit de questions relatives à la consommation de produits, même addictifs. Je suis pour la responsabilité individuelle et je crois davantage en la prévention qu'en l'interdiction. Toutefois, je pense que nous pouvons être totalement en faveur d'une liberté de consommation sans en faire pour autant la promotion. C'est mon cas, et je souhaite partager avec vous deux statistiques qui m'incitent à soutenir cette motion:

1. Chaque année en Suisse, l'alcool et le tabac sont la cause d'environ un quart des décès des personnes âgées entre 15 et 75 ans, soit environ 11 000 décès par an.
2. Chaque année en Suisse, l'alcool et le tabac coûtent à notre société environ 7 milliards de francs.

Certains membres du Parlement craignent que d'autres interdictions surviendraient si cette motion venait à passer. A mon avis, les chiffres sont éloquentes et à ma connaissance, aucun autre produit n'a un impact autant négatif sur notre société, sur notre santé et sur nos finances. J'aimerais encore rappeler que cette motion n'interdit pas la consommation de ces produits, mais demande simplement à ce que l'on n'en fasse pas la promotion. En ce sens, la liberté de consommation demeure. En tant que libéral convaincu, les chiffres que j'ai évoqués plus tôt ne peuvent que m'inciter à accepter cette motion. Je suis libéral pour la consommation mais pas pour la promotion de produits néfastes.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je suis médecin, c'est ma fonction. Si je ne vais pas défendre cet objet, je ne sais pas ce que je ferais ici. En étant médecin, je suis un scientifique. La science est basée sur l'observation et la description des phénomènes. Que nous dit la science au sujet du tabac et de l'alcool? Eh bien, l'alcool et le tabac tuent, lentement mais sûrement. L'alcool débouche sur une déchéance humaine et sociale. Que nous dit aussi la science? La science nous dit aussi que la publicité fonctionne, pourquoi se battrait-on autrement pour elle? Qu'est-ce qu'elle nous dit aussi? Elle montre que dans les pays où la publicité a été interdite, que ce soit en Grande-Bretagne, en Irlande ou en France, la consommation de tabac et le nombre de fumeurs ont diminué.

Quand on observe ces choses, il ne faut pas seulement connaître l'arithmétique mais aussi des fonctions. Bien sûr, les Français fument plus que nous, mais ils ont déjà diminué de 6% en diminuant la publicité. En Suisse, la plupart des jeunes commencent à fumer avant 20 ans, 18 ans. Une étude qui a été faite à Zurich qui nous montre que 50% des jeunes de moins de 16 ans ont déjà commencé à fumer. Cette industrie est puissante, elle n'est pas suisse, c'est American British Tobacco, c'est Japan Tobacco, c'est d'autres grands trusts comme Philip Morris qui font du business. Alors qu'est-ce qu'on comprend par la liberté de commerce et de faire de la publicité ici? Bien sûr, les petites entreprises devront peut-être renoncer à une tente ou à un parasol, mais quel bribe on vous donne pour pouvoir accepter et adhérer à un projet comme celui-ci? Je suis médecin, j'ai cette expérience. Je vous dis ce que quelques-uns de mes patients m'ont dit, ils m'ont dit: "Il ne faut pas arrêter de fumer, il ne faut jamais commencer." C'est pour ça que je suis là. Et lorsque j'ai la responsabilité individuelle, avec l'alcool, regardez un tout petit peu l'hypocrisie que nous avons. Qui dans notre entourage, que ce soit à la maison que ce soit au travail, que ce soit peut-être même ici, qui se promène avec le visage un peu bouffi, les mains moites, les mains qui viennent gentiment rouge et à qui on n'ose même pas dire: "Ecoute, peut-être que tu as un problème à quelque part." Ça, c'est la responsabilité, non pas individuelle mais c'est la responsabilité de société.

Je vous préconise, au nom d'une minorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, d'accepter le fractionnement et la motion.

Schwaller-Merkle Esther (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche als Dozentin der Pädagogischen Hochschule Freiburg und im Namen der Fraktion Die Mitte. Die Fraktion Die Mitte unterstützt die am 6. Februar 2020 eingereichte Motion von Grégoire Kubski und Stéphane Sudan zum Jugendschutz bei Werbung für Tabak und Spirituosen. Tabak und Spirituosen sind nicht

verbotene Produkte, also darf man Werbung dafür betreiben. Das ist richtig so. Die Abgabe von Tabak und Spirituosen ist für unter 16-Jährige verboten, also sollte auch deren Bewerbung für diese Altersgruppe verboten sein - das ist eigentlich logisch.

Der Fokus der Motion liegt auf der Werbung auf öffentlichem Grund und dem Verbot von deren Sichtbarkeit für Tabak, für Getränke mit einem Alkoholgehalt von mehr als 15 Volumenprozenten sowie für süsse gebrannte Wasser, die sogenannten Alcopops, welche bei den Jugendlichen besonders beliebt sind und oft nicht als Alkohol wahrgenommen werden. Mit dieser Motion will man Minderjährigen im Kanton Freiburg vor den Verlockungen der aggressiven Werbung zu Tabak und Spirituosen schützen. Ich betone: Minderjährige! Der Erstkontakt mit Tabakprodukten und Alcopops findet immer früher statt, und dies geschieht in einer Altersphase, in der die Jugendlichen besonders labil und instabil sind. Ihre Gesundheitskompetenzen sind noch kaum gefestigt, und es können sich Gewohnheiten ins Leben der Jugendlichen einschleichen, welche bis ins Suchtverhalten münden können. Aus der Forschung von Tabak- und Spirituosenwerbung weiss man, dass mit der Werbung die Wahrscheinlichkeit steigt, dass Jugendliche mit dem Rauchen und dem Alkoholkonsum anfangen. Werbung wird im Unterbewusstsein gespeichert und gefestigt. Jugendliche brauchen gerade in der Pubertät besonderen Schutz, um ihre Gesundheitskompetenzen entwickeln zu können.

Ich habe an der Pädagogischen Hochschule das Lehrmittel Tiptopf übersetzt, und da mussten wir den Alkohol herausnehmen, weil das ja ein Lehrmittel für Unter-16-Jährige ist. Sie sehen, wie weit dieser Jugendschutz gehen müsste.

Diese Fakten werden auch vom Staatsrat geteilt. Da es sich bei der Motion jedoch um eine Frage der Gesundheitsförderung und Prävention handelt, sollte dies auch laut Staatsrat im Gesundheitsgesetz und nicht im Reklamegesetz, wie von den Motionären vorgeschlagen, geregelt werden.

Die Fraktion der Mitte teilt die Ansicht des Staatsrates und empfiehlt der Versammlung, die Aufteilung der Motion und den Vorschlag des Staatsrates anzunehmen.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Meine Interessenbindungen: Ich bin Oberärztin an der Permanence in Meyriez und Mutter. Ich dachte: ja nicht, dass ich mich im 2022 noch einsetzen muss für den Schutz von Kindern und Jugendlichen vor Tabak - aber voilà, so ist das Leben. Ich zitiere teilweise aus einem Artikel der *Republik*, welcher am 21. Januar dieses Jahres erschienen ist mit dem Titel: "Schlotet, freie Schweizer, schlotet."

Die Schweiz ist für die internationale Tabak- und Zigarettenindustrie ein Paradies. Hier herrscht Freiheit, und es gibt wenig Einschränkungen bei der Herstellung von Tabakprodukten, beim Verkauf, bei der Werbung - mit Sicherheit weniger als in den meisten anderen Ländern. Die Schweiz belegt in der Tobacco Control Scale, mit der die Gesundheitsorganisationen die Tabakregulierungsdichte in Europa messen, Rang 35 von 36. Frau de Weck, nur weil andere Länder schlechter sind trotz strengeren Regeln, heisst es ja nicht, dass es bei uns gut ist. Warum vergleichen Sie die Schweiz mit Chile und nicht mit Schweden? Sie wissen wie wir alle, dass die Tabakindustrie unglaublich mächtig und stark ist. Die neuste Taktik - und ich zitiere wieder aus dem Artikel: "Die Tabakindustrie macht ihr Problem zum Problem der ganzen Wirtschaft. Was ihr blühe, das blühe früher oder später allen. Erst Tabak, dann Fett, Alkohol, Fleisch." Und Sie fallen darauf rein! Es geht diesen Tabakmenschen nicht um die Freiheit von uns Schweizern, um die freie Wahl, um den liberalen Markt, nein, es geht denen ums fette Geld, das sie in der Schweiz und dank der Schweiz und deren laschen Gesetzen verdienen können.

Ich bitte Sie, dem Vorschlag des Staatsrates zu folgen.

Grandgirard Pierre-André (Le Centre/Die Mitte, BR). Je suis le seul producteur de tabac actif de ce parlement. Vous comprenez donc que cette motion, même si son objectif est louable, ne me satisfait pas. La production de tabac fait partie de l'ADN de l'agriculture broyarde et le patrimoine bâti est grandement influencé par la nombreuse présence de hangars à tabac dans ce paysage. De nombreuses familles paysannes vivent de cette culture et cultivent passionnément l'herbe à Nicot depuis des générations. Je ne sais pas si c'est le hasard du calendrier ou si le moment choisi est volontaire, mais la motion qui nous occupe ce matin poursuit en partie les mêmes buts que l'initiative populaire fédérale soumise au vote du peuple le 13 février prochain, "Enfants et jeunes sans publicité pour le tabac". Je trouve cette coïncidence regrettable. Nous savons tous que fumer représente un risque avéré pour la santé. En tant que parent et grand-parent, je suis très sensible à la protection de la jeunesse, mais quelles valeurs voulons-nous inculquer à nos jeunes? Voulons-nous leur donner les clés d'une éducation et d'une aptitude à se forger une opinion ou préférons-nous les mater et limiter leurs possibilités de jugement?

"Liberté implique responsabilité, c'est là pourquoi la plupart des hommes la redoutent," dit une citation. Enseigner et promouvoir la responsabilité individuelle à nos enfants est très formateur et tellement valorisant pour leur avenir. L'interdiction de publicité pour un produit légal comme le tabac est une discrimination et une atteinte totale tant à la liberté individuelle qu'à la liberté de commerce, de plus, en déresponsabilisant nos jeunes. A mon avis, la modification de la loi sur l'exercice du commerce entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 pour inclure le tabac et ses succédanés, étendre l'interdiction de vente aux jeunes et augmenter la limite d'âge de cette interdiction de 16 à 18 ans, est suffisante. Une consommation modérée

et occasionnelle de tabac et d'alcool ne fait-elle pas partie des plaisirs de la vie? Les interdictions tous azimuts ne rendent-elles pas la vie terne et fade?

Chers collègues, avec ces considérations je ne soutiendrai pas cette motion et vous recommande d'en faire autant.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). J'interviens à titre personnel. En vous écoutant, chères et chers collègues qui êtes intervenus, j'ai quand même quelques réflexions qui me font intervenir aujourd'hui. C'est quoi, cet argument pour dire "on a une votation fédérale qui nous attend et on a le droit de légiférer dans notre canton pour protéger nos jeunes"? Quand j'ai regardé, à l'OFSP, les chiffres des morts annuelles causées par la consommation de tabac, c'est 9 500 morts chaque année. Regardons notre crise sanitaire actuelle, l'année passée, depuis le mois de février, il y a eu à peu près 2 800 morts et cette crise sanitaire qui nous fait encore porter des masques aujourd'hui, c'est quelque chose pour laquelle on ne peut rien faire et on se rend compte seulement, au fur et à mesure comment la gérer et comment la traiter. Vous vous rendez compte des mesures qu'on était prêts à mettre en oeuvre pour lutter contre cette pandémie alors qu'on laisse passer que 9 500 personnes par année meurent du tabac? Et c'est prouvé, mes chers collègues que l'addiction commence tôt. J'ai suivi des personnes qui avaient essayé d'arrêter de fumer à maintes reprises et c'était quasiment impossible. Donc, ce n'était plus un choix libéral, parce que c'est une addiction. C'est prouvé aussi dans la science, et je remercie notre collègue Schumacher, qui l'a cité aussi, c'est que quand on ne commence pas à fumer, c'est très, très probable, après 21 ans qu'on ne commencera plus à fumer.

Je ne vois pas que cette votation fédérale, chères et chers collègues, devrait nous empêcher d'avoir un avis pour notre canton et les jeunes de notre canton. Nous avons un canton très jeune. J'ai habité longtemps à côté du canton d'Appenzell, où avec les poyas en Appenzell, même les jeunes enfants, avec leurs chèvres et leurs costumes traditionnels, commencent à fumer leur stump. Est-ce que pour ces raisons-là, on devrait promouvoir la publicité? Promouvoir la mort de 9 500 personnes par année? Je ne comprends pas.

Pour toutes ces raisons, je vous invite vraiment à penser à votre canton, indépendamment de la votation fédérale qui nous attend, et à assumer vos responsabilités pour protéger nos jeunes et pour empêcher une partie de ces morts.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). C'est éminemment un sujet qui nous touche, un sujet un peu émotionnel, on le voit dans le cadre des votations fédérales. Je crois qu'il y a énormément d'excellents arguments pour accepter cette motion. Je vais néanmoins moi-même et le groupe de l'Union démocratique du centre, on l'a dit, la refuser. Les excellents arguments et les chiffres ont été donnés, en particulier par le collègue Schumacher, devant moi, quoique j'ai remarqué que lorsqu'il parlait des gens qui avaient les mains moites le matin et qui avaient le visage un peu rouge, qu'il regardait le groupe de l'Union démocratique du centre (rires), mais quand même. Par rapport à ces problèmes de consommation d'alcool, de publicité, cela fait 10 ans que je suis au Grand Conseil, je crois que c'est des propositions qui reviennent année après année. J'ai souvenir, je crois que je suis encore jeune, mais lorsque j'étais plus jeune, lorsqu'on organisait les fêtes de jeunesse, que toutes les fêtes de jeunesse dans le canton de Fribourg s'appelaient "Fête de la suze", "Fête de la vodka" ou "Fête de la goutte" dans les arrières-vallées de la Gruyère, je ne sais rien. Cela avait été interdit. Je n'ai pas l'impression que les jeunes boivent moins dans les fêtes de jeunesse, bien au contraire, que jeunesse se fasse malgré tout. La seule proposition cohérente serait, et alors ceux qui veulent interdire la publicité, qu'ils le fassent, interdire la consommation d'alcool aux jeunes, interdire le tabac, et en ce sens ces discussions avaient eu lieu dans ce Parlement. Je me rappelle qu'Erwin Jutzet avait eu le courage de proposer cela en disant: "Mais finalement, si c'est si mauvais, et sans doute ça l'est pour les jeunes, alors il faut passer par des interdictions, ne vendons pas d'alcool aux jeunes, aux moins de 18 ans!" Le Grand Conseil avait débattu longuement de cette proposition, l'avait rejetée en effectuant une pondération de tous les intérêts.

Mais ce que je veux surtout vous dire, c'est une position souvent hypocrite: les mêmes qui veulent interdire ces publicités pour le tabac, pour l'alcool militent pour la libéralisation des autres drogues, du cannabis en particulier, et là, je crois qu'on ferait mieux de soutenir ce qui se fait aujourd'hui en matière de prévention en ayant conscience que dans notre région, on produit, M. le député Grandgirard l'a dit, du tabac, ce n'est pas interdit, c'est autorisé. On produit également de l'alcool, le canton lui-même avec le domaine des Faverges. Soyons un peu cohérents, du moment que l'on en fait, je crois que l'on en consomme et on peut dire que l'on en vend, donc la publicité va de pair et d'ailleurs la motion parle des alcools forts, et que si l'alcool est mauvais, je crois que le vin blanc serait tout autant mauvais, le canton devrait également arrêter sa publicité pour les Faverges.

Moi, j'ai vraiment l'impression qu'il y a une hypocrisie, une incohérence à ce niveau-là et je refuserai cette motion.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Aujourd'hui, je me sens proche des médecins qui ont pris la parole, je me sens proche de M^{me} Galley qui a pris la parole pour les associations de ligue de la santé, je me sens proche de la minorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux qui réagit correctement par rapport à sa majorité, je me sens proche de mon groupe et aussi du groupe socialiste qui a pris la parole.

M^{me} de Weck, tout à l'heure, cite des chiffres des Etats-Unis en disant: "Finalement les petits Américains ont diminué leur consommation, c'était dû à leur mobile qu'ils avaient en mains, ils avaient donc une autre chose, finalement la publicité ne sert pas à grand-chose, alors supprimons-la si elle ne sert à rien." Moi, je vous dis qu'elle ne sert pas à rien, cette publicité, elle est plutôt drôlement efficace. Moi, j'ai d'autres chiffres à citer, ils ont été dits en partie: 9 500 morts, c'est énorme, comme vous l'avez dit, Madame Aebischer, c'est beaucoup plus que le coronavirus. C'est énorme comme situation. Quelque chose qui m'a toujours impressionné, 80% des fumeurs adultes ont commencé avant 21 ans et 57% ont commencé avant 18 ans. Le résultat, c'est 9 500 morts par année et c'est ça qui est important pour nous. Aujourd'hui, on doit tenir compte de ça. On nous dit parfois "Oui, mais la cigarette ça rapporte de l'argent", ça en coûte beaucoup plus que ça en rapporte, la cigarette coûte 4 à 5 milliards en frais sociaux, en frais de santé par année à notre pays et à notre canton. Les recettes sont environ de 2 milliards pour l'AVS, donc il est clair qu'il y a un déficit clair par rapport à l'utilisation de la cigarette.

Par rapport à mon collègue et ami Pierre-André Grandgirard, j'ai une sympathie aussi pour son travail comme cultivateur de tabac, j'ai envie de dire ceci: vous ne produisez que 4% du tabac utilisé en Suisse, car la Suisse produit énormément de cigarettes, entre 35 et 40 milliards par année. Nous exportons le 75% de la production, donc il y a encore une immense marge avant que le cultivateur soit aussi pénalisé par rapport à ça. Je pense qu'aujourd'hui, il faut oser, je suis aussi libéral dans la pensée, mais pour moi, clairement, il y a d'abord la protection de la santé tant pour l'alcool fort que pour les cigarettes.

Dans ce sens-là, je ne vous recommande qu'une chose, soutenir l'avis du Conseil d'Etat comme c'est proposé avec le fractionnement, et voter oui à cette motion, qui va exactement dans le bon sens, et c'est notre rôle de politiques, même si on a une structure plus ou moins libérale de dire: "Non, là ça va trop loin, protégeons notre santé, protégeons la santé de nos jeunes". Dans ce sens-là, je voterai oui et je vous remercie d'en faire de même.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: mon père est pneumologue et membre du comité de la Ligue pulmonaire. Dans OSS 117, "Le Caire, nid d'espions", Hubert Bonnisseur de La Bath a dit: "Ne pas fumer me tue", c'est ce que se disent les jeunes en voyant la publicité agressive et insidieuse des lobbys du tabac. Ces jeunes se trouvent à une étape de leur vie où l'on se sent invincible et immortel, on l'a tous vécu, et je crois que c'est quelque chose qui est d'autant plus fort et ce n'est pas pour rien qu'il existe encore cette publicité pour l'alcool fort et pour le tabac, c'est parce que ça marche. Bien entendu, vous ne la voyez pas toutes et tous, puisqu'elle est destinée en particulier aux jeunes et notamment aux mineurs. Et ça, je crois que c'est quelque chose qui est essentiel, allez voir sur le site du Temps, il y a une vidéo où la journaliste regarde le téléphone et la vie d'un jeune de 16 ans et regarde à quelle publicité il doit faire face. C'est véritablement une révélation que vous aurez en voyant ça et en voyant la force de conviction que peuvent avoir ces publicités. Ne nous montrons pas naïfs, chères et chers collègues, face à une publicité, comme l'a dit mon collègue Sudan, fallacieuse, qui est ciblée, qui est véritablement massive et qui est de plus en plus agressive, de plus en plus vicieuse, parce que pas tous les pans de la société la voient. Et ça, c'est quelque chose qui est essentiel, c'est qu'on cible en particulier les jeunes, puisque du moment où on n'a pas commencé à fumer mineur la probabilité est très faible qu'on devienne fumeur par après.

Je crois que hier soir, en faisant des recherches, j'ai aussi eu une espèce de preuve de l'importance massive de ces publicités. En cherchant "tabac, alcool fort etc...", deux minutes après, sur tous les sites sur lesquels j'étais, il y avait de la publicité sur les côtés, pour les nouveaux produits de tabac, pour les nouveaux produits d'alcool, j'avais de la pub pour la Suze, je bois de la Suze aussi, je vous rassure, mais clairement c'est extrêmement important de faire attention à ces publicités. Ne nous montrons pas naïfs, chères et chers collègues, face aux arguments de la liberté. On n'interdit pas de fumer, on n'interdit pas de boire, on interdit de donner envie à nos jeunes de fumer, à nos jeunes de boire massivement de l'alcool fort. Pourquoi promouvoir le tabac auprès des jeunes, tout en leur interdisant de consommer? Il y a pour moi un symbole de cohérence qu'on doit avoir, qu'on doit avoir aujourd'hui toutes et tous. L'alcool fort, tout comme le tabac, n'est plus tabou, il nous faut en venir à bout et on vient avec la publicité pour ce faire. Ne nous montrons pas naïfs enfin face aux lobbys du tabac et d'alcools forts, puisque comme on l'a dit 57% des fumeurs ont commencé mineurs et si on ne commence pas comme mineur, il y a une forte probabilité qu'on ne commence jamais.

Il y a des chiffres, que ce soit en France avec la loi EVA ou en Grande-Bretagne où ça a été interdit, où il y a des baisses de 6 à 15%, 15% chez les hommes en particulier de baisse. Madame de Weck, ce n'est pas parce qu'il y a des chiffres importants et plus importants en France, et qu'en Suisse il y a moins de consommateurs qu'on ne peut pas prendre des mesures pour baisser ce chiffre. Ce n'est pas parce qu'aux Etats-Unis il y a plus de crimes par armes à feu qu'en Suisse, qu'en Suisse on ne va pas lutter contre les crimes par armes à feu. C'est quelque chose qui est important, c'est de prendre toutes les mesures, c'est un panel avec la prévention de mesures que l'on doit prendre aujourd'hui et il faut être responsable. Il y a une explosion des coûts de la santé, ne restons pas passifs, il y a des mesures qui ont un effet, qui sont prouvées qu'elles ont un effet et je crois qu'il nous faut avoir le courage aujourd'hui de prendre une partie de ces mesures. Je tenais encore à rassurer M^{me} de Weck quant à la future interdiction de nombreuses autres publicités, je ne déposerai pas prochainement une motion pour interdire la publicité pour le cervelas.

Faisons en sorte aujourd'hui d'être responsables vis-à-vis de nos jeunes, ce n'est pas l'interdiction de la consommation, c'est l'interdiction de donner envie à la consommation d'éléments qui sont véritablement toxiques pour nos jeunes. Je vous remercie de soutenir le Conseil d'Etat avec le fractionnement et le refus de la motion initiale.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je me permets de reprendre la parole, parce que, j'ai été appelée, on m'a prise à partie. Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas prendre des mesures, simplement il faut prendre des bonnes mesures. Je pense que cette mesure, c'est une mesure hypocrite qui vous donne bonne conscience, on a l'impression qu'on fait quelque chose pour les jeunes. Un jeune, s'il est dans une famille qui ne fume pas, qu'il a des amis qui ne fument pas, il ne fumera pas et c'est l'exemple. Moi, j'aimerais que toutes les personnes qui votent oui à cette motion, elles arrêtent de fumer, parce qu'en fumant, vous donnez un mauvais exemple aux jeunes. Et là, vous avez une véritable chose à faire. Pour changer le monde, il faut d'abord se changer soi-même, donc changez vos habitudes et puis les jeunes les changeront aussi.

Galley Liliane (VEA/GB, FV). J'aimerais juste réagir aux propos de M^{me} de Weck. Alors effectivement, si on veut prendre des mesures, il faut prendre des mesures efficaces, c'est justement le cas et on sait que dans la prévention, il y a différentes mesures, des mesures qui visent à informer, à sensibiliser et des mesures qu'on appelle "comportementales" et des mesures qui visent à mettre un cadre légal qu'on appelle "structurelles" et c'est prouvé scientifiquement par de nombreuses études que c'est ces mesures-là qui sont efficaces pour éviter l'entrée en consommation, mais aussi réduire la consommation. Aujourd'hui, on sait que la publicité non seulement n'est pas le seul facteur qui va faire que des jeunes vont commencer à fumer, on sait bien sûr que le groupe d'amis et le groupe de pairs et leur influence est aussi un facteur important, mais la publicité va compléter ces incitations et elle va en plus décourager ceux qui essaient d'arrêter de fumer et maintenir ceux qui fument déjà.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. En préambule, j'aimerais vous saluer toutes et tous, car c'est la première fois que je siége à cette place en tant que conseiller d'Etat. Je me réjouis vraiment de travailler ensemble, de trouver les meilleures solutions possibles à l'avenir. On a de gros sujets qui nous attendent ces prochains mois, voire ces prochaines années, donc vous pourrez compter sur moi, sur mon travail et j'espère également pouvoir compter sur vous en ayant des débats nourris et remplis de bon sens et de pragmatisme, surtout c'est ce qu'on demande maintenant. Voilà Monsieur le Président, je me suis permis cette petite introduction.

Je dirais que la motion déposée par MM. les Députés Grégoire Kubsy et Stéphane Sudan relève vraiment de l'émotionnel. On a un combat qui est livré, c'est vrai, en Suisse d'une part nous avons les producteurs de tabac et les consommateurs et d'un autre côté les personnes qui ne consomment pas, qui ont été consommateurs dans le passé mais qui ne le feront plus pour des raisons qui leur appartiennent. C'est vrai qu'à ce niveau-là, ce combat-là est vraiment très, très émotionnel et je remercie vraiment, ce matin, toutes les intervenantes et les intervenants qui se sont exprimés. Pour moi, toutes les personnes avaient leurs arguments qui tenaient, donc voilà, moi je respecte complètement ces avis-là. Par contre, ce qui est important, c'est de respecter, bien entendu, la majorité dans ce cas de figure-là.

Donc on a, nous, donné réponse aux motionnaires, donc le Conseil d'Etat, en soulignant que les nuisances du tabagisme sont un enjeu national de santé publique. Nous dénombrons malheureusement chaque année en Suisse, environ 10 000 décès prématurés qui sont dus au tabagisme. Le tabagisme engendre des coûts directs et indirects estimés lors de la dernière analyse à quelques 10 milliards de francs. Nous remarquons que la tranche d'âge la plus touchée en Suisse par le tabagisme est celle des 15-34 ans. Un rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale du tabagisme en 2009 relève que la publicité pour les produits du tabac peut entraver les efforts de sensibilisation aux dangers du tabac, apporter une justification sociale au tabagisme et renforcer l'influence de l'industrie du tabac sur les médias, le monde du sport et du divertissement. Nous constatons que la publicité pour le tabac, par voie d'affichage, est interdite dans tous les pays de l'Union européenne, à l'exception de la Bulgarie et la publicité dans les médias imprimés est interdite dans tous les pays de l'Union européenne. En Suisse, le droit fédéral ne prévoit pas de telles interdictions.

Le Conseil fédéral a soumis au Parlement un projet de loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques qui n'interdit que la publicité visant exclusivement la jeunesse. Le Conseil d'Etat a relevé que dans le cadre de la consultation relative à cet avant-projet de la loi fédérale, les jeunes sont aussi touchés par la publicité qui ne les vise pas exclusivement. L'objectif d'une telle interdiction montre donc sa cible, qui est la protection des jeunes. Les cantons pourront cependant édicter des dispositions plus strictes concernant la publicité, car le Parlement fédéral vient d'accepter cette loi élaborée comme contre-projet indirect à l'initiative populaire contre la publicité pour le tabac. L'entrée en vigueur de cette loi est envisagée vers le milieu de 2023 si elle n'est pas combattue. L'OMS recommande que tous les espaces de vie soient exempts de la publicité pour le tabac. Cette interdiction devrait inclure les produits du tabac à chauffer et à usage oral ainsi que les cigarettes électroniques avec ou sans nicotine. Actuellement, le canton de Fribourg dispose d'une seule restriction posée à la publicité pour le tabac. Cette disposition est inscrite à l'article 35 de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé, qui dispose que la publicité pour les produits de tabac entre autre, est interdite dans les institutions d'enseignement et de santé et dans leur proximité immédiate. L'interdiction de la publicité pour les produits du tabac est un objectif prioritaire du programme

cantonal de prévention du tabagisme 2018-2021. Le comité de pilotage de ce programme a pour objectif de présenter un plan d'action pour ce faire. Nous devons ajouter que plusieurs mesures ont été prises par le Conseil d'Etat ces dernières années.

La consommation problématique d'alcool peut entraîner diverses atteintes graves à la santé, des lésions corporelles consécutives à l'effet de l'alcool, des maladies, environ 1 600 morts par année en Suisse, ou une dépendance, entre 250 000 et 300 000 personnes sont concernées actuellement en Suisse. Les coûts globaux en Suisse sont estimés à quelque 4,2 milliards de francs en 2014, dont 80% sont des pertes de productivité dues notamment à l'absentéisme. Chez les jeunes, la consommation peut avoir de graves conséquences à court terme sur la santé, mais également à long terme. Nous remarquons que les jeunes sont particulièrement sensibles à la publicité pour l'alcool et de nombreux produits visent spécifiquement la jeunesse. Selon les études d'Addiction suisse de 2016, 80% de la population indique avoir remarqué de la publicité pour de l'alcool. Les cantons suisses ont la compétence d'adopter des règles plus restrictives que celles du droit fédéral. Il existe actuellement dans la législation fribourgeoise plusieurs restrictions à la publicité et à la promotion de l'alcool, celles-ci sont mentionnées dans le message, je ne vais donc pas les énumérer maintenant.

Le Conseil d'Etat partage la volonté des motionnaires de protéger notre population et les jeunes en particulier contre les dangers des produits du tabac et de l'alcool fort en renforçant leur restriction et leur publicité. S'agissant d'une question en lien avec la promotion et les préventions de la santé, le Conseil d'Etat estime toutefois que celle-ci devra être réglée dans la loi sur la santé, la LSan, et non pas dans la loi cantonale fribourgeoise sur les réclames.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à accepter le fractionnement de la motion en acceptant son principe, soit de modifier la législation cantonale afin de préserver les mineurs du canton de Fribourg des tentations liées à la publicité agressive en lien avec le tabac ou l'alcool fort. Deuxièmement, de rejeter la motion pour ce qui concerne la modification de l'article 5 de la loi sur les réclames et troisièmement accepter la proposition du Conseil d'Etat de modifier l'article 35 de la loi sur la santé, qui traite de la publicité et d'introduire un renvoi à cette disposition à l'article 5 de la loi sur les réclames. En cas de refus du fractionnement, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à refuser la motion.

> Le fractionnement de cet instrument est accepté par 69 voix contre 28 et 3 abstentions.

Ont voté Oui : Total 69

Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Lévrat Marie (GR,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Erika Schnyder (SC,PS/SP)

Ont voté Non : Total 28

Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry

Stéphane (FV,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP)

Se sont abstenus : Total 3

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB)

> Au vote, la prise en considération de la première fraction de cette motion (modification de l'art. 5 LRec) est refusée par 78 voix contre 10 et 4 abstentions.

Ont voté oui : Total 10

Barras Eric (GR,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Erika Schnyder (SC,PS/SP)

Ont voté non : Total 78

Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP)

Se sont abstenus : Total 4

Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB)

> Au vote, la prise en considération de la deuxième fraction de cette motion (modification de l'art. 35 LSan) est acceptée par 67 voix contre 28 et 3 abstentions.

Ont voté Oui : Total 67

Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Doutaz Jean-

Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Brillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Erika Schnyder (SC,PS/SP)

Ont voté Non : Total 28

Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP)

Se sont abstenus : Total 3

Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2021-GC-130

Remboursement de l'aide sociale : de quoi parlons-nous ?

Auteur-s:	de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	14.09.2021 (BGC octobre 2021, p. 3908)
Développement:	14.09.2021 (BGC octobre 2021, p. 3908)
Réponse du Conseil d'Etat:	21.12.2021 (BGC février 2022, p. 509)

Prise en considération

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis vice-présidente de la commission sociale du district de la Gruyère.

En tant que co-autrice de ce postulat, je me réjouis de son accueil favorable par le Conseil d'Etat. En effet, nous allons traiter d'ici quelque temps de la révision de la loi sur l'aide sociale. La question du remboursement de l'aide sociale va y être

débatte. Il faut savoir qu'à l'échelle romande, Fribourg est désormais le seul canton qui exige encore un remboursement. Afin de pouvoir prendre les bonnes décisions, certains éléments méritent d'être clarifiés:

- > l'application, dans les faits, par les Services sociaux, de l'obligation de remboursement,
- > la charge administrative que représente le suivi de ces remboursements,
- > le montant annuel des remboursements effectifs,
- > la réduction ou pas de cette exigence de remboursement pendant la pandémie,
- > l'estimation du nombre de personnes renonçant à l'aide sociale en raison de son remboursement,
- > l'évaluation, d'une part, des conséquences financières directes de l'augmentation des demandes en cas de non-remboursement, et d'autre part, des conséquences indirectes par le renoncement à cette aide sociale.

En effet, l'aide sociale n'est pas uniquement financière. Elle comprend l'encadrement par un assistant social, avec pour exemple la mise en place de mesures de réinsertion et des démarches vers des assurances sociales. Le renoncement à cette aide peut maintenir, voire aggraver la situation de précarité des personnes renonçant à l'aide sociale en raison de ce remboursement.

Les autres cantons pourraient aussi être questionnés sur leur expérience. Vous l'aurez compris, le rapport du Conseil d'Etat est attendu afin de répondre à toutes ces questions. C'est pourquoi nous vous prions de soutenir ce postulat.

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre et n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer.

L'année dernière, notre Conseil a refusé une motion demandant la suppression du principe du remboursement inscrit dans la loi cantonale sur l'aide sociale. Celles et ceux qui ont siégé pendant la dernière législature se souviennent que les débats sur ladite motion avaient fait s'ouvrir un fossé classique entre gauche et droite. Le groupe Le Centre a appuyé la recommandation claire et nette du Conseil d'Etat, qui a mis en avant tant le principe de la solidarité que celui de la responsabilité, qui sont chers à notre parti.

Meine Damen und Herren, parteipolitische Grabenkämpfe sind nie eine gute Sache, umso weniger, wenn die Gewählten gar nicht genau wissen, worüber sie abstimmen. Es freut uns darum, dass mit dem vorliegenden Postulat ein Vorstoss vorliegt, der nicht nur die üblichen Gräben zwischen den zwei Lagern überbrückt, sondern der auch die richtigen Fragen stellt, die es zu beantworten gilt, bevor man über Grundsätze entscheiden und an Gesetzesänderungen denken kann.

Die letzte Erhebung zur Freiburgischen Praxis bei der Rückerstattung von Sozialhilfebeiträgen liegt über ein Dutzend Jahre zurück. Die damals unter der Oberaufsicht der Vorgängerin des jetzigen Gesundheitsdirektors zusammengetragenen Daten blieben lückenhaft. Sie können die von den beiden Postulantinnen aufgeworfenen Fragen auch im Rückblick nur partiell beantworten. Die Fraktion der Mitte wird darum der Überweisung des Vorstosses zustimmen und erwartet möglichst vollständige Angaben zur aufgeworfenen Problematik.

De nombreux instruments parlementaires servent à mener des campagnes électorales. La politique symbolique et la Parteilpolitik s'invitent à nos débats, ce qui n'est pas une mauvaise chose en soi, mais ce sont rarement ces démarches qui permettent de faire avancer les dossiers. Voici une intervention différente, qui apportera, le groupe du Centre l'espère, des informations objectives permettant de quantifier ce que le principe du remboursement de l'aide sociale pèse en réalité.

Je vous remercie de soutenir la transmission du postulat et pour votre attention.

Bapst Bernard (*UDC/SVP, GR*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Mes liens d'intérêts avec cet objet: je suis syndic de la commune de Hauteville.

Par postulat déposé et développé le 14 septembre 2021, les députées Antoinette de Weck et Chantal Pythoud-Gaillard demandent au Conseil d'Etat d'élaborer un rapport sur la mise en application du remboursement de l'aide sociale par les différents services sociaux régionaux. Ledit rapport doit renseigner sur les nombres de services sociaux qui appliquent l'obligation de remboursement, les conditions auxquelles celle-ci est soumise, la charge administrative que cela représente et combien le remboursement rapporte annuellement. Le rapport doit également clarifier si les exigences ont été réduites durant la crise sanitaire et livrer une estimation du nombre de personnes qui renoncent à l'aide sociale en raison du remboursement. Ces éléments pourront nourrir le débat sur l'obligation de remboursement qui sera abordée dans le cadre de l'avant-projet de loi sur l'aide sociale. Le postulat déposé et développé par M^{mes} les Députées de Weck et Pythoud-Gaillard nous semble tout à fait approprié afin d'éclairer le Grand Conseil pour ses futures prises de position, quand nous traiterons l'avant-projet de loi sur l'aide sociale.

Puisque sans information depuis 2009, le Conseil d'Etat ne dispose pas de données récentes permettant de documenter les questions soulevées dans le cadre du postulat. Il est grand temps d'élaborer un rapport ou une étude sur ce qui se passe et

ce qui s'est passé depuis ces dernières années. Quand on parle d'aide sociale, nous devons aussi nous inquiéter des abus. En Suisse, régulièrement, le problème des abus au sein de l'aide sociale a fait la une des journaux. Des cas isolés spectaculaires associés à l'évolution du nombre de cas de l'aide sociale ouvrent la porte à des conjectures et des reproches touchant aux organes de l'aide sociale. Afin que les personnes qui peuvent légalement prétendre à une aide sociale puissent en bénéficier réellement, a-t-on mis des garde-fous en place dans le canton de Fribourg afin de prévenir l'abus d'aide sociale?

Afin de compléter les informations concernant le fonctionnement de l'aide sociale dans notre canton, nous souhaiterions que les questions suivantes soient également prises en compte:

- > Dans nos services sociaux, est-ce que des contrôles sont effectués sur les bénéficiaires de l'aide sociale, ceci afin de limiter le risque d'abus de l'aide et si des sanctions ont déjà été prises?
- > Avec le but de prévenir les erreurs relatives à l'octroi de prestations et de réduire le plus possible d'éventuels abus au sein de l'aide sociale, a-t-on recours à un système constitué d'instruments de contrôle et de sanctions dans nos divers services régionaux?
- > Combien de cas d'abus avérés ont été dénoncés ces cinq dernières années dans notre canton?
- > Nous aimerions être renseignés si nos divers services sociaux établissent, avec les bénéficiaires de l'aide sociale, des conventions d'aide financière où les services sociaux négocient avec les bénéficiaires des conventions individuelles comportant des objectifs clairs, impératifs et vérifiables, des conventions qui définiraient les prestations concrètes que le client est tenu de fournir pour atteindre certains objectifs?

Pour terminer, nous sommes d'avis qu'un comportement abusif doit être poursuivi avec les méthodes et moyens légaux à disposition. Nous attendons également de l'aide sociale qu'elle mette en place un système avec des effets préventifs et une protection efficace des gens honnêtes face à la stigmatisation et au discrédit. Cela nous semble important que ce soient vraiment les personnes qui en ont besoin qui touchent l'aide sociale.

Le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera le postulat à l'unanimité.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Meine aktuelle Interessenbindung: Ich bin Syndic der Gemeinde Wünnewil-Flamatt, und in dieser Funktion war ich auch 10 Jahre Mitglied der Sozialkommission.

Das sich derzeit in Kraft befindende Sozialhilfegesetz wie auch der Entwurf zum neuen Sozialhilfegesetz beinhalten grundsätzlich die Rückerstattungspflicht der Sozialhilfe, insofern dem betroffenen Personenkreis eine partielle oder totale, aber verantwortbare Rückerstattung möglich ist. Vielfach ist dies bei Erbschaften, bei Kapitalauszahlungen von Vorsorge- oder Versicherungsgeldern möglich. Dieser Grundsatz hat in der Vergangenheit auch im Grossen Rat zu Vorstössen und Diskussionen geführt. Um solchen Diskussionen eine solide Basis zu geben, sind Erhebungen der Handhabungen und der erzielten Beträge der Rückerstattungen unabdingbar.

Im Namen der Freisinnig-demokratischen und Grünliberalen Fraktion begrüsse ich die Bereitschaft des Staatsrates, die Auswirkungen der im Gesetz festgehaltenen Rückerstattungspflicht wieder zu erfassen. Die Anzahl der Sozialdienste hat sich seit der letzten Erhebung im Jahre 2009 vermindert, so dass sich der aus diesem Postulat erwachsende Aufwand in Grenzen halten sollte.

Stöckli Markus (VEA/GB, SE). Ich spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis und habe keine Interessenbindung zu deklarieren.

Niemand will freiwillig Sozialhilfe beziehen und doch können Ereignisse im Leben von uns allen eintreffen, welche den Gang zum Sozialdienst existentiell notwendig machen. Die Sozialhilfe bezweckt die Förderung der wirtschaftlichen und persönlichen Unabhängigkeit sowie die soziale Integration bedürftiger Personen. Nicht vergessen dürfen wir auch jene Personen, welche im Arbeitsprozess integriert sind, deren Lohn jedoch nicht ausreicht, um ihre und die Existenz ihrer Familie zu sichern. Eine Rückkehr in eine autonome Lebensweise ist für Betroffene oft steinig und von schlechtem Gewissen geprägt. Als zusätzliche Belastung schwebt das Damoklesschwert der Rückerstattungspflicht bei rechtmässigem Bezug als Begleiterin über dem Kopf der Bezügerinnen und Bezüger von Sozialhilfe. Dies wirkt sich nicht gerade motivationsfördernd auf einen gelingenden Ausstieg aus der Sozialhilfe aus. Und wir sprechen hier nicht von Personen, welche zu einem späteren Zeitpunkt zu einem grösseren Vermögen kommen, beispielsweise über eine Erbschaft oder einen Lottogewinn.

Auf der anderen Seite bedeutet die Überprüfung der Rückerstattungspflicht für die regionalen Sozialdienste einen immensen administrativen und personellen Aufwand: Datenerfassung, Erstellen eines neuen Budgets und einer neuen Verfügung, Einforderung eventuell gar mittels Mahnung und Betreuung. Dabei ist ein allfälliger Ertrag in den betroffenen Situationen meist sehr gering. Zudem wechseln Sozialhilfebezügerinnen und -bezüger regelmässig ihren Wohnsitz, was deren Rückverfolgbarkeit erschwert. Aus diesen Gründen verzichten bereits alle lateinischen Kantone - zuletzt der Kanton Wallis im Jahre 2020 - auf eine Rückerstattungspflicht für rechtmässig bezogene ordentliche Sozialhilfeleistungen.

Ja, wovon reden wir? Die Frage nach Aufwand und Ertrag darf und muss daher nicht zuletzt auch bezüglich optimaler Ressourcennutzung gestellt werden. Das Grüne Bündnis unterstützt grossmehrheitlich das vorliegende Postulat und die Frage nach Bezifferung der erfolgten Rückerstattungen im Vergleich zu den administrativen und personellen Aufwendungen.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Effectivement, j'ai été co-auteure de ce postulat et c'est à ce titre que je m'exprime. Je serai très brève, puisque tous les arguments pour cette transmission ont déjà été exposés. Je remercie les groupes qui acceptent cette transmission.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat indique dans son message que le remboursement de l'aide matérielle est inscrit dans la loi sur l'aide sociale, articles 29 et 30 de la LASSOC, ainsi que dans son règlement d'exécution (art. 18 de la Re LASSOC).

Conformément à l'article 17 de l'Ordonnance du 2 mai 2006 fixant les normes de calcul de l'aide matérielle, les recommandations de la Conférence suisse des institutions d'Action sociale (CSIAS) s'appliquent notamment en matière de remboursement.

Le Conseil d'Etat a eu l'occasion de développer les principes d'application de ces dispositions et de les porter dans la réponse à la motion "Suppression du principe du remboursement dans la loi de l'aide sociale (LASSOC)", motion de M^{me} Fagherazzi et de M^{me} Cotting-Chardonnens. La question du remboursement est régulièrement examinée dans le cadre des visites auprès des commissions sociales. Le Conseil d'Etat ne dispose donc pas actuellement de données récentes permettant de documenter les questions soulevées dans le cadre du postulat, car c'est en 2009 qu'a été rédigé le dernier rapport. Nous constatons également que la question du non-recours aux prestations sociales n'a pas encore été approfondie dans notre canton, notamment en raison des difficultés méthodologiques qu'elle pose. Afin d'obtenir des résultats récents sur les questions posées dans le présent postulat, il est donc nécessaire de mener une nouvelle enquête.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui sont intervenues ce matin en lien avec cet objet. Je peux d'ores et déjà apporter une réponse à M. le Député Bapst concernant les abus qui seraient constatés dans le canton.

Donc, dans la pratique de l'aide sociale, différents cas sont qualifiés d'abus. On considère généralement trois situations, dont les conséquences juridiques sont distinctes:

1. l'obtention frauduleuse de prestations par le biais de renseignements erronés ou incomplets sur la situation personnelle ou économique;
2. l'utilisation des prestations de l'aide sociale à des fins inappropriées;
3. le maintien de la situation de détresse.

Ces situations sont le plus souvent détectées par les services sociaux régionaux (SSR), dans le cadre du suivi des situations, les Commissions sociales, en tant qu'autorités d'aide sociale ou les SSR exigent le remboursement de l'aide matérielle en cas d'abus et appliquent des sanctions ou procèdent à une dénonciation auprès du Ministère public. Lorsqu'il y a suspicion d'abus, les Commissions sociales et SSR peuvent demander l'ouverture d'une enquête. Depuis 12 ans, le dispositif d'aide sociale est doté d'une inspection sociale. Pour cette mission, le LASSOC dispose d'un EPT occupé actuellement par une inspectrice sociale et un inspecteur social à 50 % chacun. En moyenne, et je dis bien en moyenne, une trentaine de demandes d'enquête sont effectuées chaque année, compte tenu de la variété des situations d'abus, de leur gravité plus ou moins importante ou du nombre d'entités impliquées. Aucun recensement des abus avérés n'est effectué. Des abus sont régulièrement constatés et les journaux en font même état lorsqu'il y a eu dénonciation. Toutefois, il est admis dans la pratique que le nombre d'abus est restreint et que leur évolution reste stable. L'efficacité des contrôles effectués soit par les SSR et les Commissions sociales, soit par l'inspection sociale, ne motive pas à ce jour un renforcement des contrôles.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 82 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui : Total 82

Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Berset

Christel (FV,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Erika Schnyder (SC,PS/SP)

A voté Non : Total 1

Dumas Jacques (GL,UDC / SVP)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2021-GC-57

Etat des lieux sur l'aide apportée par les associations contre la pauvreté et rôle du canton

Auteur-s:	Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR) Mauron Pierre (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	14.04.2021 (BGC mai 2021, p. 1734)
Développement:	14.04.2021 (BGC mai 2021, p. 1734)
Réponse du Conseil d'Etat:	30.11.2021 (BGC février 2022, p. 488)

Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Nous voici arrivés au moment où l'on traite enfin de cette question qui est dans tous les esprits mais dont on élude parfois les conséquences. Il existe des baromètres de pauvreté, qui sont rendus publics régulièrement, notamment par CARITAS au niveau suisse, en expliquant où se trouve la population suisse. Dans certains cantons, notamment dans le Jura, la population est plus à risque que dans le canton de Fribourg. Dans le canton de Fribourg, d'après la réponse du Conseil d'Etat, il y aurait 3 % de personnes qui vivent en situation de pauvreté, et à peu près 10 % qui en sont menacés. La question est simple: est-ce qu'on veut faire augmenter ce pourcentage ou le faire diminuer?

La crise COVID-19 a eu pour effet d'augmenter encore les conséquences de cette pauvreté. Vous avez certainement tous été témoins de mesures qui ne devraient pas avoir lieu dans le canton de Fribourg. Pour ma part, j'ai participé une fois à la distribution de repas, avec les St-Bernard du coeur justement, à la Tour-de-Trême, où Cloclo Maillard expliquait de quelle manière il distribuait cette nourriture et qui, surtout, étaient les bénéficiaires. Souvent des personnes âgées, des personnes qui restent chez elles, des personnes qui ont honte de demander l'aide sociale, remboursable au surplus. Il ne s'agit pas de requérants venus immédiatement de Syrie ou d'autres voyageurs intercantonaux ou transfrontaliers qui viennent profiter de certaines choses, non, il s'agit de personnes comme vous et moi. Ce n'est pas souvent que dans le canton de Fribourg, 74 associations - elles sont 81 à l'heure actuelle - sont signataires d'un manifeste pour la dignité. A voir les noms de toutes ces associations, je pense que chacun dans cette salle, chaque député qui a un engagement social fort, comme vous l'avez tous, fait partie de l'une ou l'autre de ces associations. Eh bien, on veut lutter contre cette précarité d'une manière relativement

concrète. N'oubliez pas que la force d'une communauté se mesure toujours au bien-être du plus faible de ses membres. Eh bien, il existe, au-delà du postulat, des raisons simples de faire diminuer cette précarité et des mesures concrètes.

Monsieur le Commissaire du gouvernement, vous êtes nouvellement élu et c'est très bien. La Constitution a été votée en 2004 et vous pourrez l'appliquer en disant qu'il s'agit d'une obligation légale. L'article 60 alinéa 2 de la Constitution dispose que l'Etat octroie des prestations complémentaires pour les enfants en bas âge des familles dont les moyens financiers sont insuffisants. On appelle ça les prestations complémentaires famille. Certaines familles sont poussées à l'aide sociale, qui est remboursable, alors que depuis 17 ans, le canton de Fribourg viole la Constitution qu'il a acceptée en 2004. Pour établir un conseil de magistrature ou la fusion de tribunaux, deux ou trois ans ont suffi. Pour donner des prestations complémentaires aux familles, 17 ans n'ont pas suffi. Les personnes doivent rembourser aujourd'hui l'aide sociale alors qu'elles auraient eu droit à ces prestations. Il faut y donner suite en même temps qu'au postulat, s'il vous plaît. On a la même chose en matière de logement, où l'Etat doit favoriser la constructions de logements. Nous avons encore beaucoup d'autres systèmes où il suffit d'appliquer la loi.

Je vous demande simplement, désormais, de faire en sorte que cette Constitution soit appliquée, de lutter pour que les pauvres de notre canton diminuent, pauvreté numérique, pauvreté professionnelle, les working poor et tant d'autres personnes qui ne doivent plus se retrouver dans cette situation, puisque la pauvreté dans notre canton est illégale.

Je vous remercie dès lors de donner suite rapidement non seulement à ce postulat mais également à ces mesures qui doivent être mises en oeuvre.

Sudan Stéphane (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce dossier. Le groupe Le Centre a analysé attentivement le postulat des députés Wickramasingam et Mauron ainsi que la réponse détaillée du Conseil d'Etat sur l'état des lieux de l'aide apportée par les associations contre la pauvreté et le rôle du canton.

La pauvreté dans le canton touche de plus en plus de personnes. Elle est, de nos jours, une réalité. Réalité accentuée encore pour certaines et certains par la pandémie que nous vivons actuellement. Même si les rapports de l'aide sociale ne font pas mention d'une augmentation et même d'une diminution en 2020, due surtout au train spécial de mesures d'aide COVID-19 de la Confédération et du canton, une partie de notre population n'est pas épargnée par ce phénomène et ne rentre pas toujours dans les statistiques pour les raisons multiples relevées par le rapport. De nombreuses actions du Conseil d'Etat et des travaux législatifs ont su pallier ou vont pallier certaines situations. On peut noter qu'en Suisse en général et dans le canton en particulier la réactivité et l'importance des aides de l'Etat dans les domaines impactés par la crise ont pu éviter le pire. Il n'en est pas forcément de même chez tous nos voisins européens, avec un filet social moins solide et réactif à une situation de crise. Des acteurs cantonaux nombreux et des institutions ont apporté leur aide au travers d'actions menées par le Conseil d'Etat ou cordonnées par celui-ci, qu'elles soient pérennes ou exceptionnelles selon les situations de crise. Nous nous devons d'être attentifs à poursuivre dans cette direction et à appuyer ces organismes et, le cas échéant, les renforcer.

Selon son rapport, le Conseil d'Etat est donc attentif dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la précarité; il en fait une priorité. Cependant, on se doit de souligner le rôle du législatif cantonal dans cette problématique, rôle qu'il joue d'ailleurs régulièrement avec, pour résultat, des augmentations de budgets alloués ou des aides supplémentaires dans certains domaines où le besoin se fait sentir. Plusieurs actions politiques ont donné naissance, depuis quelques années, à de nombreuses mesures. Des actions, à plus court terme, ont été réalisées depuis la crise sanitaire du COVID-19. De plus, d'autres travaux, en particulier législatifs, sont en passe de s'achever, notamment la nouvelle loi sur l'aide sociale ou la nouvelle loi sur les prestations complémentaires pour les familles, ou encore des rapports attendus en 2022 suite à des postulats, en particulier celui de nos collègues Meyer-Loetscher et Mäder-Brühlart.

Soyons donc réactifs et surtout actifs dans une aide sociale efficiente et responsable. Ne nous perdons pas dans des analyses trop fouillées sur les actions entreprises passées, les rapports annuels de ces institutions le font pour nous.

C'est donc avec ces considérations que le groupe le Centre suivra à l'unanimité l'invitation du Conseil d'Etat à fractionner le postulat et à accepter le volet de renforcement de l'aide et la transmission d'un plan d'action responsable.

Mäder-Brühlart Bernadette (*VEA/GB, SE*). Die Fraktion Grünes Bündnis hat die Antwort des Staatsrats auf das Postulat aufmerksam studiert und dabei festgestellt, dass der Staatsrat eigentlich nur auf eine der drei Schwerpunktforderungen eingeht, und wenn man es ganz genau nimmt, sogar nur auf eine halbe. Der Staatsrat zeigt sich bereit, eine Analyse zur Stärkung der kantonalen Strategie zu Prävention und Bekämpfung der Armut zu genehmigen und dem Grossen Rat einen Aktionsplan zu übermitteln. Bei dieser Bereitschaft fehlt allerdings ein wesentliches Element, nämlich die Umsetzungsfrist, welche im Postulat explizit verlangt wurde. Auf Französisch sagt man hier, glaube ich: "Honi soit qui mal y pense." Eine Analyse über die genaue von Vereinen gelieferte Hilfe lehnt er ab, ebenso das genaue Aufzeigen des öffentlich/privaten Finanzierungsanteils. Auch lehnt es der Staatsrat ab, einen Bericht über die Wirksamkeit der Funktionsmechanismen der Sozialhilfe zu erstellen. Das finde ich sehr bedauerlich, denn gerade diese Analysen und Klärungen wären wichtig, um die

Wirksamkeit von Massnahmen zu überprüfen und Synergien zu schaffen. Es sollte eigentlich auch im Interesse des Staates liegen, dass die öffentlichen Mittel möglichst effizient und ressourcenschonend eingesetzt werden.

Es ist unbestritten, dass in unserem Kanton zahlreiche Massnahmen zur Armutsbekämpfung existieren und ebenso zahlreiche Organisationen vom Staat finanziell unterstützt werden. Ob der Schalter "Fribourg pour tous" aber tatsächlich in der Lage ist, die Nutzung aller verfügbaren Leistungen zu optimieren und Doppelspurigkeiten zu verhindern, wage ich zu bezweifeln. Unser Kanton hat ein Riesenpotential an Goodwill und freiwilligen Helfern zusätzlich zu den Organisationen mit Leistungsverträgen mit dem Kanton. Dieses Potential sollte endlich besser koordiniert und viel effizienter genutzt werden.

Auch was die Leistungsaufträge anbelangt, bedürfen viele einer Aktualisierung. Wäre alles so klar, wie der Staatsrat in seiner Antwort schreibt, hätten zahlreiche Organisationen wohl nicht so grosse Ressourcenprobleme. Bei den Beispielen von Espacefemmes und dem Point Rencontre musste gar der Grosse Rat schliesslich nachbessern. Zahlreiche andere Organisationen kämpfen weiterhin darum, ihren Auftrag korrekt zu erfüllen zum Wohle der Armutsbetroffenen in unserem Kanton. 74 Organisationen haben sich organisiert im Manifest der Würde in unserem Kanton, das spricht doch Bände und fordert die Regierung heraus, nach raschen und gleichzeitig nachhaltigen Lösungen zu suchen.

Aufgrund der Tatsache, dass der Staatsrat zumindest eine Analyse der kantonalen Strategie zur Prävention und Bekämpfung der Armut samt Aktionsplan in Aussicht stellt, wird die Fraktion Grünes Bündnis den Antrag des Staatsrat unterstützen und der Aufteilung des Postulats grossmehrheitlich zustimmen.

Lauber Pascal (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je n'ai pas d'intérêt particulier dans le cadre de cette intervention parlementaire. La situation sanitaire a mis en lumière, dans plusieurs cantons, la précarité existant au sein de la population. Certains citoyens et certaines associations se sont engagés pour faire face à cette réalité. Le Conseil d'Etat se réfère, dans sa réponse, au rapport établi en 2016 sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton, qui montre que 3 % de la population se trouvent en situation de pauvreté et 10 % sont considérés à risque. Il relève l'attribution d'un million de francs à la Direction de la santé et des affaires sociales, via l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux personnes nouvellement précarisées. Sur le terrain, les services sociaux régionaux fribourgeois, de même que les offices des poursuites, n'ont pas constaté d'augmentation du nombre de dossiers. Cela ne veut pas dire toutefois que certaines catégories de la population ne sont pas en difficulté financière. Afin de pallier certaines lacunes du filet des assurances sociales, le canton de Fribourg a mis en place différents soutiens et des mandats sont confiés à de nombreuses institutions fribourgeoises pour la réalisation de prestations spécifiques. Les avancées législatives de 2021 ont également permis de renforcer la prévention et la lutte contre la pauvreté. Ainsi, force est de constater que de nombreuses mesures et actions concrètes ont eu lieu. Toutefois, cela ne me permet pas de déterminer si les moyens accordés sont effectivement appropriés aux réels besoins de la population ou s'il y a lieu de cibler différemment des partenaires pouvant aider les personnes dans le besoin.

C'est pour ces raisons que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux demande au Conseil d'Etat de s'engager pour étudier le terrain et acceptera ce postulat sans le fractionnement.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale à Villars-sur-Glâne, en charge des affaires sociales, et membre du comité d'OSEO et de RITEC, des organisations signataires du manifeste pour la dignité.

Le groupe socialiste a pris connaissance de la réponse détaillée du Conseil d'Etat. Comme je l'ai dit, en charge du dicastère des affaires sociales, je vois les situations difficiles auxquelles les personnes sont ou ont été confrontées et nous sommes potentiellement toutes et tous susceptibles d'être concernés un jour. On tombe malade, on a un accident, on perd notre travail ou on divorce, ce sont toutes des situations qui peuvent nous mener vers une précarité. La crise sanitaire a montré une précarité qui existait déjà, mais cette crise a accentué et dégradé la situation dans laquelle les personnes touchées se trouvaient déjà. Vous avez pu le voir comme moi, des associations comme REPER ont organisé dans l'urgence la distribution de cabas de nourriture et vous avez vu les files qui se sont créées par exemple à BlueFactory. Pour ma part, j'ai pu le constater aussi dans ma commune, dans certains quartiers, où nous avons aussi organisé des distributions. Durant cette crise, j'ai entendu un témoignage qui m'a marquée. C'est celui d'un père, divorcé, qui travaille, qui est payé à l'heure et qui est ce qu'on appelle un working poor, donc qui travaille mais qui n'arrive pas à subvenir complètement à ses besoins, qui vit dans une petite chambre chez un particulier. Il expliquait, avec une voix emplie d'émotion, avoir moins de 100 frs par mois pour manger. Cette réalité est là, dans notre canton, et était déjà là avant la pandémie. Elle est là maintenant, mais elle restera aussi après la fin de cette crise. Les conséquences seront visibles dès la fin des aides fédérales. Le Conseil d'Etat mentionne deux avant-projets qui ont été mis en consultation et j'aurais une question au commissaire du gouvernement, soit de savoir quand ces deux avant-projets seront prêts à être transmis au Grand Conseil, pour qu'on puisse aller de l'avant. Je pense notamment à la loi sur les prestations complémentaires famille, qui bénéficieraient énormément aux familles monoparentales et qu'on attend maintenant depuis 17 ans.

Dans le cadre de mon mandat communal, j'ai été aussi frappée par une autre chose: les organisations qui soutiennent, qui conseillent et qui accompagnent les personnes en situation de précarité sont elles-mêmes précarisées. Elles doivent toujours courir après les soutiens financiers et perdent un temps et une énergie précieux, des ressources qui pourraient être utilisées pour aider les personnes dans le besoin. Ces dernières années, le Conseil d'Etat a préféré ne pas investir dans ce domaine, a préféré ne pas investir tout court, pour pouvoir fièrement baisser les impôts à la fin de la dernière législature. Une baisse d'impôts qui ne profite de toute façon pas aux personnes dans la précarité, bien au contraire. Ces dernières années, il a donc fallu établir une stratégie cantonale, avec les moyens du bord, et donner un petit peu à tout le monde, mais pas trop quand même. Il est donc essentiel d'avoir une stratégie forte en matière de politique sociale, avec des mandats de prestations d'au moins trois ans, pour que ces organisations puissent planifier et effectuer au mieux leurs prestations. Il faut également renforcer l'information, le conseil et la prévention. "Fribourg pour tous" est une excellente structure, mais il ne faut pas uniquement centraliser à Fribourg, il faut aussi donner de la place dans les régions, notamment le sud, le nord et la partie francophone.

Le groupe socialiste estime qu'il est important de soutenir ce postulat. Suite à la réponse détaillée du Conseil d'Etat, notre groupe soutiendra le fractionnement et votera en faveur du second volet, visant à analyser l'opportunité d'un renforcement de la stratégie cantonale, de prévention et de lutte contre la pauvreté et à transmettre au Grand Conseil un plan d'action.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Je parle au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Ich habe keine Interessenbindungen in dieser Sache, bin aber selber, wie die meisten von uns, in diversen Vereinen aktiv und helfe in diesen mit.

Wir haben in unserer Fraktion dieses Postulat und auch die umfassende Antwort des Staatsrates mit Interesse diskutiert. Diese Antwort des Staatsrates zeigt deutlich auf, welche Anstrengungen wir im Bereich der Sozialhilfe bereits leisten. Dass die Gesundheitskrise die verantwortlichen Ämter - und nicht nur diese - an die Grenzen ihrer Kapazitäten gebracht hat, ist allen klar. Die zusätzlichen finanziellen Anstrengungen waren immens. Auch hier hat der Staatsrat eine Auflistung unter Einbezug der Bundesmassnahmen, der Bundesbeiträge vorgelegt. Und diese Massnahmen haben genützt. Die aktuellsten Statistiken zeigen - und das trotz Warnungen der Linken, man könnte auch sagen, Drohungen -: Die Sozialfälle haben nicht zu- sondern abgenommen. Von einem löchrigen sozialen Netz zu sprechen, ist also aus unserer Sicht unfair gegenüber denjenigen, die sich nicht nur in den letzten zwei Jahren mit viel Engagement und Herzblut für die Schwächergestellten in unserer Gesellschaft eingesetzt haben.

Zusammenfassend: Der Kanton und seine Ämter sind sehr engagiert und sind sich ihrer Verantwortung bewusst und sind ihr auch nachgekommen. Die bedürftigen Personen werden unterstützt, Gelder in Millionenhöhe fliessen an die verschiedenen sozialen Einrichtungen und von diesen an die Bezüger. Die Problematik Pandemie wird weiterhin intensiv beobachtet, die armutsgefährdeten Haushalte werden begleitet. Die Prävention und die Bekämpfung der Armut muss also auch aus unserer Sicht prioritär bleiben. Entsprechend unterstützten wir von der Faktion der Schweizerischen Volkspartei den Antrag Staatsrats zur Aufteilung dieses Postulates. Sollte diese Aufteilung nicht angenommen werden, werden wir dieses zurückweisen.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis vice-présidente de Solidarité Broye, association qui a été créée durant la pandémie, pour pouvoir aider les personnes touchées suite à la pandémie de COVID-19. Contrairement à M. Mauron, nous avons eu un public, si j'ose dire comme ça, qui était davantage composé de familles touchées par la perte d'un emploi précaire, mais souvent aussi, d'où mon intervention, par la perte d'un emploi qui n'était pas déclaré et qui était au noir. J'aimerais donc aussi que dans ce postulat on étudie l'information des conséquences d'un emploi au noir, qui n'a effectivement pas pu déboucher sur des aides étatiques.

D'autre part, on n'a pas parlé non plus de la banque alimentaire cantonale qui a été créée. J'y étais lors de sa constitution en tant que membre de Solidarité Broye. L'Etat l'a donc soutenue à hauteur de 50 000 frs. Cette banque alimentaire cantonale aura probablement besoin de locaux et, là aussi, on espère qu'il y aura un geste particulier de l'Etat. Il y a eu beaucoup de bénévolat et de dons privés. On voit que la population fribourgeoise souhaite vraiment aider les personnes fragilisées par cette pandémie, mais aussi dans d'autres temps. C'est pourquoi l'Etat peut aussi apporter un soutien accru, évidemment avec une analyse et une sensibilisation aux conséquences d'un travail au noir. Dans ce cadre-là, je vais évidemment soutenir ce postulat.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis vice-directeur de Pro Infirmis Suisse et je suis vice-président de l'association La Tuile, deux institutions qui sont mentionnées dans la réponse à ce postulat comme étant des institutions bénéficiant de mandats de prestations avec l'Etat, ce qui est tout à fait exact.

Si j'interviens dans le cadre de cette discussion, c'est pour dire que cet inventaire des institutions et cette complémentarité public-privé sont un élément important du postulat. Effectivement, je crois qu'il est judicieux de pouvoir laisser faire le travail par ceux qui en sont spécialisés et que ce partenariat public-privé est un partenariat intéressant. Mais je reviens sur les

causes et les clauses de ce partenariat évidemment. Ces mandats de prestations, je peux vous le dire pour y avoir participé, sont une négociation ardue pour les organisations. Nous avons toujours eu une oreille attentive auprès du département des affaires sociales, mais il n'en reste pas moins que pour obtenir des augmentations nécessaires et avérées de budgets, nous sommes dépendants aussi du budget global de l'Etat et de la politique budgétaire du canton. Ce que je voudrais dire par mon intervention, c'est que c'est très bien s'il y a ce travail qui est fait au niveau du département des affaires sociales, mais il faut avoir une cohérence que nous devons assumer dans le cadre du budget des années à venir pour donner les moyens réels et nécessaires pour permettre ce partenariat public et privé dans des conditions correctes.

C'est dans ce sens que je vous propose d'accepter l'ensemble de ce postulat, fractionné ou non, mais les deux parties du postulat.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues ce matin, je pense tout particulièrement au postulant, M. le Député Pierre Mauron. C'est vrai que dans le canton, le but clairement affiché est de diminuer la pauvreté et quand on parle de pauvreté je suis absolument conscient qu'il ne s'agit pas que de pauvres venant de l'étranger, mais on a une population bien suisse, et j'insiste là-dessus, qui est dans une situation de pauvreté extrême, qui demande de l'aide. Là, je rejoins les propos qui ont été tenus par rapport aux working poor, soit des personnes qui travaillent avec un, voire deux salaires et qui n'arrivent pas à boucler les fins de mois. Cela est vraiment une préoccupation.

Je retiens également toutes les autres interventions qui ont été mentionnées ce matin. Par rapport aux avant-projets, M^{me} la Députée Rey demandait une date, mais on n'a pas actuellement une date de sortie des avant-projets qui a été fixée. On attend les résultats de la consultation des avant-projets LASSOC et des PC famille, qui nécessitent d'examiner la question d'un désenchevêtrement, comme demandé par l'Association fribourgeoise des communes. Ensuite, il y a une nouvelle consultation des avant-projets, puis la loi sera nécessaire à ce moment-là. On va donc vous communiquer cela ultérieurement.

Concernant l'étude demandée par M^{me} la Députée Meyer Loetscher concernant les emplois au noir, c'est vrai que c'est une chose que nous allons également développer dans ce postulat. Pour nous, c'est aussi important de le mentionner.

Concernant la banque alimentaire, je ne vous cache pas que j'ai eu de premiers échanges cette semaine concernant celle-ci. Ce sera donc aussi en cours de travail ces prochains jours.

Le Conseil d'Etat a publié en 2016 un rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg, qui a montré qu'effectivement 3 % de la population se trouvent en situation de pauvreté et que 10 % sont considérés à risque. La crise COVID-19 que nous traversons encore actuellement a amené une péjoration des conditions de vie d'une partie importante de la population. Le Conseil d'Etat relève dans sa réponse, tout comme les députés, que la crise sanitaire a mis en lumière des problématiques diverses. Le Conseil d'Etat a mis en place divers types d'actions, dont vous avez les axes détaillés dans le message:

1. mesures urgentes de prévention de la pauvreté et de soutien aux personnes précarisées dans le contexte de la pandémie;
2. mesures de prévention de la pauvreté en temps ordinaires; là, on a des sous-chapitres:
 - a) prestation sous condition de ressources;
 - b) mandats de convention avec des institutions pour des problématiques particulières;
 - c) orientation au sein du réseau social fribourgeois;
 - d) monitoring de la situation sociale de la pauvreté, amélioration du dispositif.

Le Conseil d'Etat tient à rappeler que les mesures déployées sur le plan fédéral pendant la pandémie ont démontré la robustesse de notre système de sécurité sociale et sa capacité à protéger la population contre une grave détérioration de ses conditions de vie. Parmi ces mesures, on peut citer notamment les allocations pour perte de gain ou les mesures de l'assurance-chômage (RHT). Ces dernières ont été adaptées à la situation pour préserver l'efficacité de la protection sociale.

Dans notre canton, les mesures d'urgence économiques prises par le Conseil d'Etat en 2020, au cours de la première vague, représentent un montant total de 60,2 millions de frs. Ce montant a servi à octroyer des aides financières, à soutenir la distribution d'aides de première nécessité, à assurer l'orientation des personnes en difficulté vers les systèmes d'aide ordinaires. Ce montant est redistribué sous forme d'aides à fonds perdu aux institutions et réseaux d'entraide fribourgeois. La prévention et la lutte contre la précarité sont une priorité du Conseil d'Etat. Des quantités de mesures et d'actions ont été menées dans le canton depuis la crise sanitaire COVID-19. Les travaux législatifs sont en phase d'achèvement, je pense par là à la nouvelle loi sur l'aide sociale ou à la nouvelle loi sur les prestations complémentaires pour les familles.

Partant de ce constat, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à:

1. A fractionner le postulat.

2. A en accepter le premier volet, soit celui visant à analyser l'opportunité d'un renforcement de la stratégie cantonale de prévention et de lutte contre la pauvreté et à transmettre au Grand Conseil un plan d'action. Le Conseil d'Etat se basera notamment pour cela sur les conclusions du rapport sur la situation sociale et la pauvreté, prévu pour fin 2022, et sur celles du rapport sur la situation des familles, prévu également en 2022, suite au postulat de M^{mes} les Députées Meyer Loetscher et Mäder-Brühlhart.
3. A rejeter le volet relatif à la transmission de l'analyse de l'aide précise fournie par les associations, sa nécessité ainsi que la part de financement public-privé, dans l'aide aux personnes en situation de précarité, de même qu'à l'analyse de l'efficacité des mécanismes de fonctionnement de l'aide sociale. Le Conseil d'Etat estime en effet y avoir répondu dans les différents points soulevés dans la présente réponse.

En cas de refus de ce fractionnement, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à rejeter le postulat.

> Le fractionnement de cet instrument est accepté par 92 voix contre 4 et 0 abstention.

Ont voté Oui : Total 92

Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bonny David (SC,PS / SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Erika Schnyder (SC,PS/SP)

Ont voté Non : Total 4

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB)

> Au vote, la prise en considération de la première fraction de ce postulat (analyse de l'opportunité d'un renforcement de la stratégie cantonale de prévention et de lutte contre la pauvreté) est acceptée par 95 voix contre 1 et 0 abstention.

Ont voté Oui : Total 95

Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre /

Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bonny David (SC,PS / SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Erika Schnyder (SC,PS/SP)

A voté Non : Total 1

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB)

> Au vote, la prise en considération de la deuxième fraction de ce postulat (analyse de l'aide précise fournie) est acceptée par 55 voix contre 41 et 1 abstention.

Ont voté oui : Total 55

Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bonny David (SC,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB)

Ont voté non : Total 41

Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Thalman-Bolz

Katharina (LA,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Erika Schnyder (SC,PS/SP)

S'est abstenu : Total 1

Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2021-GC-25

Comment assurer le futur des structures offrant des prestations de soutien aux femmes du canton de Fribourg et à leur famille

Auteur-s:	de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) Fagherazzi Martin (PS/SP, SC) Fahrni Marc (UDC/SVP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	08.02.2021 (BGC février 2021, p. 653)
Développement:	08.02.2021 (BGC février 2021, p. 635)
Réponse du Conseil d'Etat:	23.11.2021 (BGC février 2022, p. 478)

Prise en considération

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je m'exprime en tant que postulante mais aussi au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Nous sommes contents que le Conseil d'Etat ait accepté ce postulat mais nous aimerions être sûrs que le rapport qui devrait en suivre couvre bien les sujets du postulat. En l'état, la réponse rappelle le très bon travail effectué par les services de l'Etat et donne la liste des prestataires ainsi que celle des études effectuées.

Contrairement à ce qu'écrit le Conseil d'Etat, ce postulat ne demande pas au Conseil d'Etat de nous présenter les mesures en faveur du public en question. Le postulat relevait le manque de vision d'ensemble des offres existantes, de leur articulation et des synergies possibles. Nous demandons un recensement et une analyse des besoins des femme fribourgeoises et de leur famille. Ce que nous recherchons est la mise en place d'une politique cohérente entre l'Etat et les institutions mandataires afin de créer des synergies entre les structures en des regroupements, voire à la création de nouveaux outils, mais aussi peut-être la suppression de redondances.

Ce rapport doit donc analyser si des subventions sont données à bon escient. Par exemple, est-ce que c'est l'entité le mieux à même de remplir une mission qui reçoit cette mission? Est-il justifié que cette mission soit divisée entre plusieurs acteurs? Pour répondre à ces questions, il faut aussi analyser les besoins. Ont-ils évolué durant ces dernières années? Faut-il par conséquent faire évoluer l'offre? Quelles ont été les effets de la crise COVID-19, qui peuvent aussi avoir une influence sur cette offre?

Nous aimerions que le nouveau conseiller d'Etat nous donne l'assurance que ce sont bien ces thèmes qui seront analysés.

Dans ce sens, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux vous demande d'accepter ce postulat.

Savoy Françoise (PS/SP, SC). Je déclare mon lien d'intérêt. Je suis adjointe de direction depuis plus de quinze ans au cycle d'orientation de Marly qui accueille un peu moins de six cent élèves, c'est-à-dire autant de parents et donc d'histoires et de parcours de vie différents.

Vous avez pris connaissance du postulat. Il demande des réponses aux questions rappelées par M^{me} de Weck, que je remercie sincèrement pour le dépôt de ce postulat très important pour moi.

La réponse du Conseil d'Etat met en évidence le nombre et la variété des prestations, soit au travers des dispositifs légaux tels la LAVI, la LEg, la loi sur l'asile ou sur la santé, soit au travers de programmes ou d'associations sur le terrain. Il est par ailleurs mentionné que des commissions intersectorielles veillent à la mise en oeuvre et à la coordination de ces programmes. Si je tiens à remercier très sincèrement les rédacteurs de cet état des lieux, je leur transmets une question en suspens: de quelle manière sont détectées les femmes en situation de précarité, de détresse sociale, financière ou encore morale? Les médecins de famille, les pédiatres, sont-ils bien au fait des dispositifs et programmes dont il est question dans ces réponses? Les directions d'écoles, c'est certain. Les besoins des femmes en difficulté sont souvent associés à ceux d'enfants en difficulté écoutés par les titulaires de classe, par l'adjoint ou le directeur de l'établissement scolaire, porte ouverte vers la justice de paix respectivement le SEJ. Selon moi, c'est ce dernier qui doit être également renforcé d'une manière significative et rapidement.

J'invite donc le Conseil d'Etat dans son futur rapport à en tenir compte.

Je m'exprime au nom du groupe socialiste, qui soutient évidemment ce postulat.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Nous avons étudié le postulat de notre collègue de Weck et de notre ancienne collègue Fagherazzi. Au-delà de la bonne intention des députés pour ce postulat, le groupe se demande si nous avons vraiment besoin d'un rapport. Est-ce que l'argent et le temps consacrés à ce rapport ne seraient pas mieux investis pour les familles et les femmes de notre canton? La réponse qui nous a déjà été transmise est somme toute assez claire. Elle nous donne de nombreuses informations sur les différentes possibilités ainsi que sur les problématiques qui sont connues par la Direction. Malgré cela, notre groupe va accepter ce postulat, sans enthousiasme, en espérant que la Direction puisse encore apporter des réponses supplémentaires et des propositions pour les familles et les femmes en situation précaire de notre canton.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). Je déclare tout d'abord n'avoir aucun lien d'intérêt.

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous inviter en mon nom et au nom du groupe socialiste à soutenir le postulat des députées de Weck et Fagherazzi pour la réalisation d'un rapport sur les besoins des femmes en difficulté dans le canton ainsi que de leurs familles.

Je rejoins les inquiétudes en lien avec les associations qui proposent des prestations qui sont essentielles pour les femmes dans le canton de Fribourg. Il y en a plusieurs qui offrent des aides, dont de nombreuses femmes et de nombreuses familles ne peuvent pas se passer. Ces acteurs associatifs sont parfois dans des difficultés financières qui ne leur permettent pas de garantir ces prestations sur le long terme. Par exemple, j'ai lu récemment que les places d'accueil pour les femmes victimes de violences psychologiques n'étaient pas subventionnées dans le canton de Fribourg. Peut-être pourriez-vous m'éclairer.

Le canton de Fribourg doit avoir une vision d'ensemble des différentes organisations mais surtout des prestations offertes. Cette vision d'ensemble doit nous donner la possibilité de comprendre comment ces différents acteurs collaborent. Il est nécessaire de comprendre quels sont les besoins des femmes aujourd'hui mais également d'anticiper les besoins pour éviter de laisser ces femmes dans le futur dans la précarité et pour améliorer la prévention à venir.

L'Etat des lieux de la situation actuelle, en lien avec les différents acteurs et les différentes prestations fournies, permettrait dans un premier temps de mieux cibler les soutiens à développer. En effet, il permettrait de prendre des mesures ciblées là où il y a encore un manque de soutien pour les femmes en difficulté. Il permettrait également de donner la possibilité d'améliorer encore la collaboration entre les différentes entités. Cet état des lieux permettrait dans un deuxième temps d'octroyer les moyens nécessaires pour pouvoir continuer à fournir ces aides mais au besoin également pour pouvoir en fournir de nouvelles pour des soutiens qui sont encore meilleurs pour les femmes du canton.

Avec la crise COVID-19, la question du soutien pour les femmes en difficulté et leurs familles est devenue d'autant plus urgente et d'autant plus essentielle. On constate notamment une augmentation de la violence conjugale et de la précarité spécialement chez les femmes. Tant de difficultés supplémentaires pour les femmes, tant de prestations supplémentaires à fournir pour ces associations. Le canton doit pouvoir soutenir ces femmes particulièrement en difficulté dans le canton.

Les besoins évoluent dans le temps. A nous de faire évoluer les soutiens en conséquence. Le canton se doit de réagir, d'avoir une vision d'avenir, un véritable soutien pour ces femmes, premières victimes de la crise COVID-19, qui sont malheureusement plus touchées que leurs homologues masculins. Les besoins des femmes évoluent et vont évoluer. A nous de nous engager pour les soutenir.

La Suisse a également signé la convention d'Istanbul et dans ce contexte il est nécessaire d'avoir un plan ambitieux pour la Suisse, pour la lutte contre la violence faite aux femmes.

L'acceptation de ce postulat permettrait à l'Etat d'avoir une vision d'ensemble, une vision globale, un premier pas vers une réponse adaptée et des soutiens à la hauteur des besoins des femmes en difficulté dans le canton. C'est pourquoi nous vous invitons à accepter ce postulat.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Wie kann die Zukunft von Organisationen, die Frau und Familien im Kanton Freiburg unterstützen, gesichert werden? Ich spreche im Namen der Fraktion der Mitte und habe am Rande eine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Kommission für Erwachsenenbildung des Kantons Freiburg, welche auch Institutionen subventioniert.

In der Antwort vom Staatsrat können wir lesen, dass eben verschiedene Gesetze auf verschiedenen Ebenen, national, kantonale, aber auch verschiedene Strukturen, Vereine, kantonale Strukturen, involviert sind, um Frauen und Familien zu unterstützen. Die Fraktion Die Mitte unterstützt, dass Licht in diese Angelegenheit gebracht wird. Wir möchten aber auch, dass der Fokus, was die sanitäre Krise verursacht hat, auch in der Antwort enthalten ist. Ein Beispiel, kurzfristig: Espacefemmes wird von den Subventionen für Erwachsenenbildung unterstützt, und mit der sanitären Krise wurde auch da die 2G-Regelung eingeführt. Das hat bedeutet, dass einzelne Frauen, die von diesen Integrationsmassnahmen, Sprachkursen abhängig waren, sich aber entschieden haben, sich nicht impfen zu lassen, von den Kursen ausgeschlossen wurden, ohne dass eine Online-Teilnahme ermöglicht wurde. Mit diesen Massnahmen haben wir die Prekarität je nachdem also noch gefördert.

Langfristig geht es darum, wie das Frau Antoinette de Weck vorhin auch gesagt hat, dass man eine Analyse macht, was denn das Bedürfnis und der Sinn sind und auch, dass man schaut, wer das am besten kann, wem wir das Mandat geben und dass wir schauen, was noch fehlt. Aus Erfahrung gibt es Möglichkeiten, Kosten zu senken, indem man zum Beispiel in administrative Belangen, Vereine und Strukturen, zusammenlegt. Es geht also darum, dass wir da weitsichtig denken, aber auch darüber nachdenken, wo es Synergien gibt und wo Kosten eingespart werden könnten, damit das ganze Geld zu denjenigen kommt, die es benötigen.

Ich möchte auch noch eine Klammer aufmachen: Mit dieser Unterstützung von Frauen und Familien intervenieren wir zu einem Zeitpunkt, wo es bereits geschehen ist, wo sie bereits in prekären Situationen sind. Es geht aus unserer Sicht auch darum, langfristig zu verhindern, dass wir da landen. Und da erlaube ich mir in Richtung des Staatsrats die Bemerkung: Es geht darum, zu verhindern, dass Frauen - aber auch die Väter - wegen mangelnder familienergänzender Kinderbetreuung Teilzeitarbeit annehmen oder gar mit der Erwerbsarbeit aufhören. Ich möchte damit betonen, dass wir mit der aktuellen Scheidungsrate die Altersarmut unterstützen und zwar nicht nur von den Frauen, weil AHV- und auch Pensionskassenguthaben bei der Scheidung getrennt werden. Also sollten wir da präventiv Massnahmen ergreifen, dass diese Frauen und Familien, aber auch die Männer, gar nicht in diese prekäre Lage kommen. Denn wenn wir langfristig schauen, sehen wir, dass eine Veränderung der Arbeitstätigkeit für Büroberufe wahrscheinlich beibehalten wird. Es kann sein, dass viele Menschen, die sich jetzt daran gewöhnt haben, im Homeoffice zu arbeiten, weiterhin zu 50 Prozent ihrer Arbeitszeit zu Hause arbeiten. Welche Veränderung bringt das in der familienergänzenden Kinderbetreuung aber auch in den Bedürfnissen der Mobilität?

Erlauben Sie mir zum Schluss die Bemerkung, dass wir, wenn wir von Frau und Familien sprechen, darauf hinweisen möchten, dass es auch Männer gibt und Väter mit ihren Familien, die in prekäre Lagen kommen und dass es auch gilt, da zu schauen, wie wir dies verhindern können.

Mit diesen Bemerkungen unterstützt die Fraktion der Mitte die Annahme des Postulats.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VEA/GB, SE*). Das vorliegende Postulat zielt grösstenteils in dieselbe Richtung wie jenes, welches wir vorhin gerade behandelt haben. Es beschäftigt sich mit der zukünftigen Sicherstellung der Organisationen, welche Frauen und Familien unterstützen aber auch mit der Logik des kantonalen Dispositivs. Auch hier stellt die Fraktion Grünes Bündnis fest, dass der Staatsrat kaum auf die konkreten Fragen eingeht, wie zum Beispiel, ob die von Vereinen durchgeführten Aktionen zielgerichtet sind und ob diese über die nötigen Ressourcen verfügen. Er geht auch nicht weiter auf die Frage nach Synergien ein, die geschaffen werden könnten beziehungsweise auf die Redundanzen, welche rückgängig gemacht werden könnten.

In seiner Antwort spricht er zwar von bereichsübergreifenden Kommissionen, welche Entwicklung, Umsetzung und Koordination der Programme respektive der Leistungsaufträge überwachen würden. Ebenso soll das Subventionsgesetz zum Output beitragen. Warum also geht er nicht weiter auf diese Punkte im Detail ein? Nun, der Staatsrat beantragt die Annahme des Postulats zur Vervollständigung der bereits dargelegten Informationen.

Die Fraktion Grünes Bündnis nimmt das Postulat somit einstimmig an, in der Hoffnung, dass der Bericht auch eine Strategie aufzeigen wird, welche es den Organisationen im Überlebensmodus ermöglicht, ihre Arbeitsweise kohärent zu gestalten oder noch besser, ihnen Rahmenbedingungen zur Seite stellt, so dass sie gar nicht erst in eine solch kritische Lage geraten.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues ce matin par rapport à la question comment assurer le futur des structures offrant des prestations de soutien aux femmes de notre canton et à leur famille.

Beaucoup d'entre vous se demandent pourquoi on a pas répondu à toutes les questions. C'est finalement le but d'un postulat que de justement répondre à certaines questions auxquelles on a pas encore répondu. La réponse que nous avons donnée aux postulants, M^{mes} les Députées de Weck et Fagherazzi, est un début de réponse. Si le postulat est accepté aujourd'hui, nous allons répondre à beaucoup de questionnements additionnels.

Si je prends l'intervention de M^{me} la Députée Antoinette de Weck, il est vrai que notre réponse manque de vision. On doit aussi penser à la création de nouveaux outils d'analyse. Ce sont des sujets auxquels nous allons répondre dans le cadre du postulat si celui-ci est accepté.

Madame Savoy, quand vous demandez de quelle manière on peut détecter les femmes en difficulté, il est vrai que nous n'y avons pas répondu dans la réponse de cette demande de postulat. Nous allons également en parler plus tard.

Concernant M. le Député Kolly, je dirais qu'on a besoin d'un rapport. Actuellement, dans le canton de Fribourg, on manque considérablement de données essentielles qui nous permettent de répondre à des questions que vous vous posez toutes et tous. Je pense que le fait d'y apporter des éléments succincts et concrets nous permettra de répondre à plusieurs choses.

Madame la Députée Levrat, vous dites comprendre les différences entre nous et avoir une vision sur le long terme. Je vous rejoins complètement. Je pense que l'on doit avoir une politique qui nous donne des perspectives d'avenir par rapport aux femmes de notre canton en difficulté. C'est pour moi une ligne de conduite future. Vous parlez également des prestations supplémentaires. On doit aussi en parler dans l'autre postulat si celui-ci est accepté. On doit avoir cette vision d'avenir et de soutien. Vous parlez de la convention d'Istanbul. Je suis tout à fait conscient de la problématique liée à cela. On doit la respecter, on a pas le choix.

Madame la Députée Susanne Aebischer, vous dites que l'on va faire la lumière si le postulat est accepté. Je suis tout à fait d'accord. On doit faire cette analyse des besoins dans notre canton et voir l'utilité de nos prestations. On a déjà beaucoup de choses qui sont mises en place actuellement. Je pense que le fait de refaire un recensement et de voir ce qui est vraiment utile et pourquoi c'est utile, ainsi que de voir éventuellement ce qu'il faut ajouter pour la suite, c'est pour moi très important. On doit également profiter des synergies utiles. Lorsque vous avez soulevé le soutien aux femmes qui font un temps partiel et qui sont âgées aussi, qui auraient des difficultés financières, on doit vraiment s'atteler à ce genre de difficultés pour répondre à ces demandes.

Madame la Députée Mäder-Brühlhart, il est sûr que l'on va garantir l'avenir et la logique du dispositif. Vous nous demandez si les actions sont ciblées. Je pense que si vous nous permettez de répondre au postulat nous allons répondre dans le rapport qui va suivre. Nous allons trouver bien entendu des synergies et éviterons les redondances. On va vraiment adopter un système de prise en charge des femmes dans notre canton de Fribourg qui permette le meilleur compromis possible. C'est aussi sûr que nous allons compléter la réponse au postulat de M^{mes} les Députées Antoinette de Weck et Martine Fagherazzi.

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat afin de compléter les informations déjà fournies et il estime opportun de présenter les mesures en faveur des publics en question en matière de prévention, de santé et d'intégration. Le Conseil d'Etat transmettra bien entendu au Grand Conseil le rapport dans le délai légal.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 84 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui : Total 84

Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre /

Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Erika Schnyder (SC,PS/SP)

A voté Non : Total 1

Galley Nicolas (SC,UDC / SVP)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2021-GC-30

Le choix du défunt et de la famille est-il toujours respecté en matière d'entreprise funéraire ?

Auteur-s:	Dorthe Sébastien (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) Collaud Romain (PLR/FDP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	11.02.2021 (BGC février 2021, p. 655)
Développement:	11.02.2021 (BGC février 2021, p. 655)
Réponse du Conseil d'Etat:	03.11.2021 (BGC février 2022, p. 482)

Prise en considération

Dorthe Sébastien (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Ce n'est bien évidemment pas parce que mon collègue postulant de l'époque fait désormais partie du gouvernement que je vais remercier le Conseil d'Etat et son administration, pour son retour sur le présent postulat. Je le remercie pour sa réponse circonstanciée quand bien même je ne vous cache pas que le deuil d'une famille peut rendre cette même famille extrêmement vulnérable, selon les circonstances, s'agissant notamment des choix que doit faire cette famille très rapidement après le décès d'un proche. J'ai personnellement connu une situation qui me semble limite, mais je pars de l'idée que c'était une malheureuse exception.

Une remarque néanmoins concernant la réponse du Conseil d'Etat. Elle soulève potentiellement une autre problématique. On nous dit: "Il arrive aussi assez fréquemment que la personne concernée désire signer un contrat avec les pompes funèbres et régler ainsi les frais d'enterrement de son vivant." Ce modèle s'appelle "Prévoyance funéraire" et fait l'objet d'une législation en tout cas dans les cantons de Vaud et du Jura. En effet, dans le cadre d'une prévoyance funéraire, les pompes funèbres doivent gérer les fonds qu'elles perçoivent du le vivant des personnes concernées et ces fonds, de manière globale, représentent potentiellement des millions de francs. Aussi, il apparaît légitime que ces entreprises doivent garantir économiquement et juridiquement ces potentiels millions qui ne leur appartiennent pas.

Je vais aussi revenir vers vous, chers Collègues, dans ce domaine précis, mais dans cette attente je retire formellement ce postulat.

> Ce postulat est retiré par ses auteurs.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport 2021-DSAS-28 Accueil intégratif de la petite enfance (Rapport sur postulat 2018-GC-76)

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**
Rapport/message: **14.12.2021** (*BGC février 2022, p. 436*)

Discussion

Aebischer Eliane (*PS/SP, SE*). Ich habe keine direkte Interessenbindung zu diesem Geschäft. Herzlichen Dank für den Bericht zum Postulat, auch wenn dieser meiner Meinung nach nicht ausführlich genug ausgefallen ist. Ich möchte auf zwei, drei konkrete Punkte eingehen.

Einer Einschätzung des Staatsrats zufolge, haben ungefähr 15 Kinder aufgrund fehlender Plätze und/oder mangels geeigneter Hilfsmittel keinen Zugang zu einer Kita. Diese Schätzung war gar nicht so schlecht. Ich habe sehr aktuelle Zahlen vom Januar 2022. Von den 342 Kindern, welche der Früherziehungsdienst begleitet, besuchen 76 eine Kita oder eine Krippe, 15 Kinder haben keinen Platz gefunden oder wurden von der Krippe ausgeschlossen. 15 Kinder, und dies im Jahre 2022 in unserem Kanton! Jedes einzelne dieser Kinder ohne Kitaplatz ist eines zu viel, schon alleine deswegen, weil die Bundesverfassung in Art. 8 ausführt, dass niemand wegen einer körperlichen, geistigen oder psychischen Behinderung diskriminiert werden darf. Hier gibt es also dringenden Handlungsbedarf.

7 der 76 Kinder in Krippen haben eine Assistenz durch Art. 13. Konkret bedeutet diese Assistenz: Ist ein Kind mit Anrecht auf verstärkte Massnahmen 8 Stunden in der Kita, erhält die Kita eine Entschädigung für eine zusätzliche Unterstützung während 2 Stunden mit einem Stundenlohn von 20.50 Franken. Da fehlen mir die Worte!

Bei 33 der 76 Kindern ist die Betreuungssituation in der Kita sehr fragil, da die Unterstützung durch den Früherziehungsdienst, durch Pro Infirmis und/oder durch die Assistenz nicht ausreicht. Es braucht mehr Assistenz, notabene mit einem höheren Stundenansatz, aber auch mehr Coaching durch den Früherziehungsdienst. Logischerweise unterstützen die Spezialistinnen die Kinder nur punktuell und nicht während ihrer gesamten Betreuungszeit. Umso wichtiger ist es, dass auch Ressourcen zur Verfügung gestellt werden, damit das Personal der Kitas in seiner täglichen Arbeit und in der Herausforderung mit diesen Kindern gecoacht und beraten werden kann.

Ein Thema wird im Bericht bedauerlicherweise gar nicht erwähnt: Wie sieht es mit der Unterstützung von Kindern mit Behinderungen aus, welche vor dem Besuch des Kindergartens die Spielgruppe besuchen möchten? Spielgruppen gehören auch zu den vorschulischen Angeboten. Warum wurden diese im ganzen Bericht nicht berücksichtigt? Auch sie leisten einen sehr wichtigen Beitrag zur frühkindlichen Förderung und zu einer ersten sozialen Integration. Auch wenn Spielgruppen hauptsächlich im Sense- und Seebezirk eine wichtige Rolle einnehmen, dieses Angebot muss in Zukunft in die Überlegungen einbezogen werden. Auch Kinder mit Behinderungen haben ein Recht darauf, während einiger Wochenstunden eine Kindergruppe zu besuchen mit dem Ziel einer ersten sozialen Integration.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Lehrperson an der Primarschule Region Murten, Mutter von erwachsenen Kindern sowie dreifache Grossmutter. Ich äussere mich als Fraktionssprecherin. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt mit Interesse Kenntnis von den detaillierten Ausführungen des Staatsrat bezüglich der integrativen Betreuung von Kindern im Vorschulalter und dankt für den ausführlichen Bericht.

Für berufstätige Eltern ist es entscheidend, dass ihre Kinder während der Arbeitszeit adäquat betreut werden, sei es in der Familie selbst oder in Kindertagesstätten. Im Bericht wird klar dargelegt, dass der erhöhte Bedarf gegeben ist, Kinder mit besonderen Bedürfnissen in Tagesstätten betreuen zu lassen, welche eine Sonderbetreuung mit spezialisiertem Personal anbieten. Eine umfassende integrative sonderpädagogische Unterstützung im Vorschulalter ist sehr wichtig und entscheidend, weil sie sich einerseits für die Entwicklung des Kindes und andererseits für das Familienleben positiv auswirken wird. Zudem werden auch die Schulen von der frühen Sonderbetreuung mit integrativem Charakter profitieren können. Deshalb ist die Zurverfügungstellung von Assistenzpersonen sehr wichtig und entscheidend in den Kindertagesstätten. Aus diesen Gründen ist die subsidiäre finanzielle Beteiligung durch den Staat gut investiertes Geld.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei positiv Kenntnis von diesem Bericht.

Fattebert David (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je n'ai pas de lien direct avec le sujet traité dans ce rapport, si ce n'est que je suis marié avec une merveilleuse personne active dans le domaine de la petite enfance.

Le groupe Le Centre a pris connaissance du rapport qui nous a été adressé. Je tiens à vous remercier pour le travail de récolte de statistiques. Néanmoins, je dois vous avouer que je ne partage pas du tout la conclusion selon laquelle les mesures prises

dans le domaine de l'accueil intégratif sont importantes. En effet, pour les enfants de 0 à 4 ans concernés par ce postulat, le soutien financier apporté aux structures se monte à seulement 1/4 des heures prises en considération, et ceci seulement dans les crèches. Qu'en est-il des formations complémentaires nécessaires pour le personnel? Pourquoi les enfants placés dans des structures de types Spielgruppe et écoles maternelles ne sont-ils pas soutenues financièrement? C'est un peu léger d'oser élever ce saupoudrage de subventions au rang de mesures importantes. Soit un canton mène une réelle politique d'intégration conforme à la constitution fédérale, soit il faut avoir le courage de dire que ce thème n'est pas considéré comme nécessaire. Les quinze enfants cités dans le rapport qui n'ont pas accès à une crèche par manque de place et/ou de soutien adéquat sont autant de familles pour lesquelles la conciliation de la vie professionnelle et familiale se voit jalonnée d'obstacles. A ma grande déception, le Conseil d'Etat n'a malheureusement pas saisi l'opportunité de ce postulat pour prendre conscience de la brique manquante dans le mur constituant l'accueil intégratif des enfants avec des besoins particuliers.

Ces dernières années, notamment sous l'impulsion d'instruments parlementaires, le financement des auxiliaires de vie à l'école et dans les accueils extra-scolaires se règle pas à pas. Pour la petite enfance, encore rien de standard et simple pour les parents. C'est à chaque fois un bricolage et une dépense d'énergie insupportable pour les familles. Dans notre canton, en 2022, il y a encore des parents qui se retrouvent à financer eux-mêmes le personnel supplémentaire nécessaire à l'accueil de leur enfant, faute de cadre légal adapté. Pourquoi ce genre de situation n'apparaît pas dans ce rapport bien lissé? Cela serait pourtant si simple de lancer une modification de la loi sur la pédagogie spécialisée et de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour afin de garantir un accueil adapté également pour la petite enfance.

Dans cette histoire, ce qui m'irrite le plus, c'est que les montants à dépenser pour régler cette problématique semblent dérisoires à l'échelle du budget cantonal.

Le groupe Le Centre prend acte du rapport et ose espérer que le changement à la direction de la DSAS permettra de mener une politique plus volontariste et enfin simplifier concrètement la vie des familles concernées.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis vice-directeur de Pro Infirmis Suisse, organisation qui développe de nombreux projets pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et également bien évidemment, pour tous les enfants qui sont concernés.

Notre organisation nationale a déjà dû intervenir à de nombreuses reprises, pour soutenir sa section fribourgeoise dans le domaine particulier pour le lancement de la Coccinelle par exemple, dès 2006, qui n'avait aucun financement de l'Etat, ou encore actuellement pour financer le soutien mis en place conjointement par le SEI et Pro Infirmis Fribourg. J'y reviendrai.

Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui dépeint en quelque sorte un monde en rose, où tout va bien dans le meilleur des mondes, ce qui ne correspond pas vraiment à la réalité du terrain. L'article 13 permet le financement d'un encadrement supplémentaire pour les enfants qui ont une MAR (mesure d'aide renforcée). Mais seulement, comme l'a dit mon collègue Fattebert, pour 1/4 du temps de présence de l'enfant et payé à un tarif relativement bas de 20,50 frs de l'heure, ce qui ne suffit pas à couvrir les charges d'institutions professionnelles qui se consacrent à cette tâche. Mais tous les enfants ayant un besoin particulier ne bénéficient pas de MAR. Les diagnostics peuvent prendre du temps à être posés. Exemple: pour les troubles du spectre autistique, un an d'attente jusqu'à ce qu'on l'ait. Les parents n'acceptent pas toujours cette étiquette non plus. Le temps est court entre 0 et 4 ans pour que les enfants entrent dans une structure d'accueil. Si l'enfant n'a pas de diagnostic rapidement, il arrive rapidement à l'âge d'entrer à l'école et cette première socialisation inclusive n'aura pas pu être mise en place. Il faut donc pouvoir élargir ce financement, aussi aux enfants bénéficiant de MAO (mesure d'aide ordinaire).

En outre, l'article 13 LCTE ne s'adresse qu'aux enfants, comme cela a déjà été précisé, qui fréquentent une crèche qui permet la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, ce qui n'est pas le cas des groupes de jeux ou des écoles maternelles en Suisse francophone. Donc, pour de vraies possibilités d'inclusion, il faut élargir le financement à toutes ces structures d'accueil de la petite enfance.

Pour suppléer à ces lacunes, le SEI et Pro Infirmis apportent de l'aide à quelques familles en effectuant par le service de relève un soutien direct dans la structure d'accueil et ce avec leurs propres fonds. Pro Infirmis, et je viens de signer la demande, vient de renouveler son soutien de 20 000 frs à ce projet pour la nouvelle année pour permettre le prolongement de cette aide. Mais celle-ci ne pourra pas être reconduite ad aeternam, c'est une tâche régalienne de l'Etat et c'est à lui de la financer.

La loi sur la pédagogie spécialisée s'adressait aux 0 - 20 ans. Or, pour les 0 - 4 ans, il n'y a que l'encadrement du SEI. Il faudra donc combler cette lacune par une disposition qui permet de combler le vide entre la loi sur la pédagogie spécialisée et la LCTE.

Avec ces remarques, nous prenons acte de ce rapport.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ich werde nicht alles repetieren, was bereits gesagt worden ist und schliesse mich selbstverständlich meinem Fraktionskollegen David Fattebert an. Ich habe im Moment keine Interessenbindungen

mehr, ich war aber lange Jahre geschäftsführende Präsidentin der Kinderbetreuung des Seebezirks und möchte Ihnen ein paar Beispiele erzählen, wie sich das angefühlt hat.

Ja, wir hatten Kinder mit Unterstützungsbedarf in den Strukturen. Nachdem wir unsere Administration professionalisiert hatten, mussten wir sagen, dass sich der Aufwand, diese zusätzliche, lächerliche Subvention zu erhalten für ein Kind mit einem autistischen Spektrum, schlichtweg nicht gelohnt hat, wenn ich das aus wirtschaftlicher Sicht angeschaut habe, zumal die Subvention nur zwei Stunden abdeckt für ein Kind, das den ganzen Tag in der Kita ist. Wie es im Bericht erklärt wird, sieht es so aus, als wäre alles Bestens. Es ist aber sehr mager, was hier steht! Diese gesetzliche Grundlage ist fast ein bisschen lächerlich, wenn wir wirtschaftlich denken und denken, dass Kinder mit zusätzlichem Unterstützungsbedarf und ihre Familien von Geburt an Unterstützung verdienen - auch, damit diese Familien ihren beruflichen Tätigkeiten nachgehen können.

Die Betreuungsinstitutionen im Seebezirk oder die schulergänzenden Betreuungen haben die Kosten schliesslich selber getragen. De facto haben die Betreuungspersonen, welche teilweise ausgebildet worden sind, keine Spezialisierung im Umgang mit Kindern mit speziellen Bedürfnissen, und diese sind nicht nur zwei Stunden am Tag schwierig, sondern die Situation ist für alle Kinder eine Herausforderung. Ich würde dazu aufrufen, sehr geehrter Herr Staatsrat, dass Kinder mit zusätzlichem Unterstützungsbedarf diese Unterstützung automatisch erhalten, damit nicht die Familien oder die Betreuungsinstitutionen, die sonst schon als Verein und mit wenig Subventionen funktionieren müssen, immer dafür kämpfen müssen, dass diese Kinder optimal betreut werden. Wie wäre es, wenn wir das umdrehen würden und einfach alle Anspruch darauf hätten, diese Unterstützung zu erhalten und man abklären würde, wie man die Betreuungspersonen und diese Kinder in der frühkindlichen Bildung, in Spielgruppen, Kinderkrippen aber auch in der schulergänzenden Betreuung unterstützen kann?

Ich schliesse mit der Bitte, Herr Staatsrat, diese Bemerkungen zur Kenntnis zu nehmen und entsprechend zu handeln.

Wüthrich Peter (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Je déclare mon lien d'intérêt: je suis vice-président de la fondation des Buissonnets, qui compte en son sein le SEI (Service éducatif itinérant).

Je regrette la maigreur de ce rapport, par rapport à l'importance du sujet. Il enjolive la réalité et ne la décrit ni de manière juste ni de manière complète. Chaque quatrième enfant n'a pas assez de soutien ou pas le soutien adéquat. La situation n'est donc pas satisfaisante. Nous devons concrétiser le mandat du SEI. Mais, Monsieur le Commissaire, vous n'y êtes pour rien, vous venez de prendre vos fonctions. Nous allons vous inviter aux Buissonnets et vous montrer la réalité actuelle, ceci pour préparer la motion Moussa-Fattebert, qui a pour but de créer une base légale pour avoir plus de moyens dans le futur. 40 000 à 50 000 frs, comme c'est le cas actuellement et comme c'est cité sous le point 4.1., ce n'est pas suffisant.

Merci d'en prendre note, Monsieur le Commissaire.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je serai très bref, vu que tout a été dit, même la dernière information que je voulais encore donner. Bien évidemment, Monsieur le Commissaire, vous allez très certainement remercier tous les intervenants et toutes les intervenantes pour leur prise de position par rapport à ce postulat, mais vous aurez aussi l'occasion de bientôt oeuvrer dans le sens des différentes interventions lors du traitement de la motion qui vient d'être déposée ce matin avec mon collègue Fattebert et qui vise justement à assurer notamment la question financière, par rapport aux différents éléments qui ont déjà été évoqués dans le cadre des débats.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat vous a soumis son rapport sur le postulat de la députée Giovanna Garghentini-Python concernant l'accueil intégratif de la petite enfance. M^{me} la Députée se préoccupe de la situation des enfants non encore soumis à la scolarité obligatoire et dont les parents souhaitent leur permettre la socialisation dans des structures intégratives. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat souhaite favoriser l'intégration des enfants qui exigent une prise en charge particulière. Il constate que les bases légales en vigueur permettent le soutien à des enfants aux besoins particuliers tant dans des crèches que dans des structures spécialisées. Il rappelle que l'évaluation des besoins en places d'accueil, selon la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extra-familial de jour, est du ressort des communes. Notons qu'en Suisse, les cantons sont chargés de la mise en oeuvre de la loi. Ils élaborent des concepts larges permettant l'intégration scolaire d'enfants et de jeunes ayant des besoins particuliers. La conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle doit aussi être rendue possible. Selon les constats menés conjointement par les responsables du SEJ et du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM), l'intégration d'un enfant avec des besoins particuliers passe par des modes de prise en charge proche de son lieu de vie. On peut aussi voir la question parlementaire qui a été déposée par M. le Député André Schneuwly concernant l'égalité dans l'accueil extrafamilial des enfants en situation de handicap, amélioration possible dans le canton de Fribourg. Le Conseil d'Etat estime que les mesures susmentionnées sont importantes pour permettre l'accès des enfants présentant un besoin particulier dans des structures d'accueil extrafamilial de jour, qui permettent la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. La législation cantonale en vigueur fixe les règles essentielles du processus en précisant par voie de règlement les critères de subventions pour le soutien à l'encadrement.

Pour en revenir à toutes les personnes qui sont intervenues ce matin, je vous remercie, comme l'a précisé M. le Député Moussa, pour vos différents apports. C'est vrai que je reprends actuellement le département de la DSAS, avec des choses que je dois encore apprendre et découvrir, et que je ne peux pas tout savoir après un mois. Donc, laissez-moi aussi un laps de temps pour me permettre d'aller visiter des structures et là, je réponds complètement favorablement aux Buissonnets, institut auquel j'irai rendre visite tout prochainement, entre autres. J'irai dans un maximum de structures le plus rapidement possible. J'ai déjà pris beaucoup de contacts avec différentes directrices et différents directeurs dans les structures de notre canton.

Les éléments apportés par M^{me} la Députée Aebischer sont très importants pour moi. Il est vrai qu'on doit vraiment être conscients que les situations de ces enfants-là, actuellement dans le canton, sont très fragiles. Ils ont besoin de beaucoup d'assistance et c'est vrai qu'avec les moyens que l'on met actuellement, en comptant 20,50 frs de l'heure, il est clair que, comme l'a dit très justement M. le Député Benoît Rey, ça ne suffit pas. On est vraiment dans un cadre qui est assez restreint à ce niveau-là. C'est donc vraiment des choses qu'on doit encore mettre sur la table et étudier par la suite.

Pour répondre à M. le Député David Fattebert, qui ne partage pas la conclusion du rapport élaboré par le Conseil d'Etat, par rapport au soutien financier, ce sont des choses que nous allons remettre sur la table et rediscuter ultérieurement. C'est le moment maintenant de le faire. Je me pencherai personnellement sur le sujet et je vous apporterai des précisions ultérieurement. On aura l'occasion de répondre à la motion de M. le Député Moussa et je pense qu'il ira justement dans ce sens-là. Je vous remercie par rapport à ces demandes-là.

Monsieur le Député Benoît Rey, je vous remercie aussi pour tout le travail que vous faites pour les structures pour les enfants. Je sais que pour la Coccinelle aussi, vous avez été un grand acteur à ce niveau-là dans le canton. Je tiens à vous remercier en mon nom personnel. J'ai suivi de loin vos actions dans le passé et je vous en remercie beaucoup.

M^{me} la Députée Aebischer, c'est vrai qu'on a besoin de soutien dès la naissance et ça, je pense que c'est important, dans ce milieu aussi, de ne pas perdre de temps. Lorsqu'on prend en charge des enfants qui ont des problématiques d'ordre social et d'intégration, ils doivent être mis tout de suite sur le devant et on doit s'occuper de ces situations-là. Je signale que la loi, actuellement dans le canton de Fribourg, prend en compte les besoins particuliers des enfants qui sont malades, handicapés physiquement, en situation de handicap psychique et qui souffrent de déficiences sensorielles. Les services tels que le SEI tiennent compte des enfants avec des troubles du comportement, tels que des troubles de l'attention, de l'hyperactivité ou encore des enfants qui sont encore en phase d'évaluation de leurs difficultés et qui ne sont pas définies comme des personnes vivant avec des handicaps.

Nous avons encore du travail dans le canton de Fribourg. Je pense que j'ai à faire ces prochaines semaines et ces prochains mois, voire ces prochaines années. Je me réjouis d'ores et déjà de répondre à divers instruments parlementaires qui seront déposés prochainement. Je vous demande de prendre acte du présent rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Clôture

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je vous remercie toutes et tous pour votre active participation. J'espère que vous avez eu du plaisir à participer à cette première session de l'année, surtout pour les nouveaux. Sachez que j'ai aussi eu un petit peu de stress ou un petit peu de pression personnelle, que je me mettais tout seul, par rapport à la conduite de vos débats. J'en suis très heureux. J'espère que tout s'est bien passé et j'ai le plaisir de clore cette séance et de vous donner rendez-vous ici, lors de la session de mars prochain.

Je vous souhaite une belle journée, beaucoup de plaisir et au plaisir.

> La séance est levée à 11 h 15.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*